

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 88

MONTRÉAL, LE VENDREDI 14 AVRIL 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La main de Moody's

Un éclair foudroyant fendit le ciel et, dans un bruit assourdissant, Moody's s'adressa aux Canadiens: «Pour vos péchés, soyez enterrés sous le poids de vos dettes!» Ainsi fut-il fait du peuple de Chrétien, en ce Mercredi saint de l'an d'apocalypse 1995.

Moody's a parlé: la cote de crédit du Canada vient de tomber de l'excellente position AAA au rang suivant marqué AA1. Des sept pays membres du G7, seuls le Canada et l'Italie n'ont plus droit à la première place, l'un et l'autre faisant face au même problème d'endettement excessif, sans perspective d'amélioration à moyen terme. Car pour Moody's, comme pour sa concurrente aussi influente Standard & Poor's (S&P), ce ne sont ni les mesures à court terme qui comptent, ni les budgets Martin ou Campeau 1995, mais l'horizon éloigné, sur une période de trois à cinq ans par exemple.

À la surprise générale, l'annonce de la décision de Moody's n'a pas eu l'effet désastreux auquel on s'attendait. Au contraire, le dollar canadien s'est fortement apprécié au cours des heures qui ont suivi, clôturant la journée d'hier en hausse de plus d'un demi-cent par rapport à l'ouverture des marchés le matin précédent. Quant à la valeur des obligations canadiennes à long terme, elle était aussi en hausse, résultat d'une forte demande et d'une prévision à la baisse quant à la structure des taux d'intérêt.



Jean-Robert Sansfaçon

«C'est à n'y rien comprendre!», se sont exclamés les observateurs du marché, une telle décision de la part de l'une ou l'autre des deux grandes agences de notation du monde étant normalement susceptible de provoquer une chute de l'intérêt des investisseurs pour les titres canadiens.

En fait, un bref retour en arrière nous apprend que ce ne sont pas tant les décisions formelles des agences qui influencent les marchés que les appréhensions de telles décisions à venir. Ainsi, la décade des titres québécois survenue en juin 1993, au lendemain du dernier budget pourtant très dur de Gérard D. Levesque, n'avait eu aucun effet négatif sur les titres québécois. Trois semaines plus tard, la province était même parvenue à écouler un milliard de nouvelles obligations à un taux plus avantageux qu'avant la décision de Moody's.

À l'inverse, on se souviendra qu'à la veille du budget fédéral de Paul Martin, en février dernier, la seule mise sous observation du Canada par Moody's avait entraîné une dégringolade instantanée du dollar et une hausse d'un demi-point du taux de la Banque du Canada.

Le Canada est désormais tributaire de l'épargne étrangère

Est-ce à dire que l'opinion de Moody's ou de S&P n'aurait plus la cote? Aucunement. Malgré une certaine méfiance qui a pu naître ces dernières années à la suite de mauvaises analyses (on pense à la débâcle imprévue de Maxwell ou à la déroute mexicaine), les avis préparés par les deux agences continuent d'être une référence incontournable. D'ailleurs, on n'a qu'à voir l'attention particulière accordée par nos ministres des Finances au lendemain de la lecture d'un budget pour deviner l'influence du jugement de Moody's et de S&P.

En fait, si cette influence passe parfois inaperçue (pas toujours!), c'est d'abord parce qu'elle est la plupart du temps anticipée par les marchés, comme ce fut le cas pour le Canada depuis février dernier. Le jour venu de l'annonce officielle de la décision, le marché a absorbé le choc depuis longtemps et tente désormais d'anticiper l'avenir prochain, comme c'est le cas depuis mercredi. Cela ne réduit en rien l'influence de ces agences à plus long terme. Une influence qui est prise au sérieux non seulement à cause de ses conséquences sur les taux d'intérêt payés par les gouvernements et les entreprises, mais aussi à cause du message qui est transmis. Le fait pour le Canada de perdre sa place dans le peloton de tête des pays du monde n'est-il pas aussi l'indice d'un glissement du même ordre du niveau de vie? Qui niera que l'endettement chronique des gouvernements et le poids des intérêts sont devenus l'ennemi numéro un de la hausse du revenu disponible des Canadiens et de l'amélioration de leur qualité de vie?

Quand Moody's, avant même la présentation du budget Martin, prévenait les investisseurs qu'aucune mesure budgétaire à court terme ne suffirait à faire oublier les effets sur la dette canadienne d'un éventuel ralentissement de l'économie d'ici deux ans, elle allait au delà des prévisions du ministre des Finances. Quand, toujours avant le dernier budget Martin, Moody's avertissait qu'une lutte au déficit surtout fondée sur la réduction des transferts aux provinces ne changerait rien à l'endettement global du pays, encore là, Moody's visait juste. Devant des vérités aussi simples, comment ne pas reconnaître l'évidence: à cause de son lourd endettement, le Canada est désormais tributaire de l'épargne étrangère et, de ce fait, condamné à subir longtemps les effets de la volatilité de sa monnaie, des taux d'intérêt élevés et de la stagnation du niveau de vie de ses citoyens. Moody's n'est ni dieu ni diable. Moody's vend l'âme des faibles au plus offrant.

L'ÉCONOMIE

Québec veut vérifier les livres de Laval

PAGE A 3



CULTURE

4,5 millions \$ de moins pour les musées

PAGE B 11



L'ÉCONOMIE

Les marchés font mentir Moody's

PAGE A 5

Pour «l'union sacrée» des partenaires du OUI

Yves Duhaime crée le Conseil de la souveraineté du Québec

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Confronté à l'essoufflement de la ferveur souverainiste, le camp du OUI s'enrichit d'un nouvel instrument de mobilisation, de promotion et de cohésion. L'ancien ministre péquiste Yves Duhaime présidera le Conseil de la souveraineté du Québec.

En voie de formation, le nouvel organisme, qui se veut la contrepartie du Conseil pour l'unité canadienne, s'ap-

pliquera notamment à réaliser «l'union sacrée» de tous les partenaires souverainistes, a confié hier au *Devoir* celui qui, il y a quelques semaines, refusait la présidence de l'Hydro-Québec pour consacrer ses temps libres à la campagne référendaire.

Le Conseil de la souveraineté du Québec, qui comptera une vingtaine de membres, s'efforcera de regrouper des ténors nationalistes de tous les secteurs d'activité, «une représentation des éléments dynamiques» de la société, des gens issus du monde des affaires, du milieu

syndical, de la colonie artistique, de la jeunesse étudiante et ouvrière ainsi que des associations d'ainés.

L'initiative ne vise pas à «chapeauter» les mouvements nationalistes et les organismes souverainistes déjà existants, mais plutôt à créer un lieu de cohésion et d'harmonisation, un instrument pour orchestrer la réflexion, articuler les discours souverainistes, harmoniser les efforts de promotion de la souveraineté et synchroniser l'action.

VOIR PAGE A 10: DUHAIME

L'humilité



PHOTO AP

LE PAPE Jean-Paul II a présidé hier, en la basilique Saint-Jean-de-Latran de Rome, les cérémonies du Jeudi saint. Comme l'avait fait le Christ le soir de la Cène, il a lavé, puis baisé, en signe d'humilité, les pieds de douze des prêtres qui l'assistaient.

«La vie, c'est le travail»

De plus en plus de jeunes fuient la morosité économique canadienne pour tenter leur chance à Hong-Kong

À l'aube de 1997 et de son transfert à la République de Chine populaire de Chine, Hong-Kong continue d'attirer les talents du monde entier en raison du dynamisme de son économie. Les jeunes Québécois ne font pas exception.

DANNY VEAR

CORRESPONDANT DU DEVOIR À TOKYO

Hong-Kong — Après avoir quitté leur Québec natal, ils ont atterri un beau matin entre les gratte-ciels qui entourent l'aéroport de Mau Tok et posé le pied sur le territoire du dernier joyau de la couronne britannique, Hong-Kong, sise à la frange du delta de la rivière des Perles, à l'ombre du géant chinois. Et ils s'y sont installés.

«Hong-Kong m'attirait», dit Joan Aylwin, Montréalaise de 31 ans. Après quelques années de carrière dans la publicité à Montréal, elle a voulu tenter sa chance en Asie. «C'était un rêve. À 30 ans, c'était le temps ou jamais.» Lorsqu'elle est venue à Hong-Kong pour la première fois en 1990, elle «est tombée en amour avec la ville». « Ici j'ai retrouvé une force, une énergie que j'ai senties à New York. Hong-Kong, c'est le New York de l'Asie », dit-elle. L'an dernier, à la fin d'un contrat de six mois au Japon, elle a décidé de vivre à Hong-Kong et a fondé une entreprise.

Il y aurait une trentaine de jeunes Québécois à Hong-Kong et environ 130 familles, selon des recensements non officiels. Au cours des dernières années, ils sont venus gonfler les rangs de la communauté des «expatriés», soit 2 % de la population de Hong-Kong, à majorité cantonaise.

«Les gens sont obsédés par l'argent et les Mercedes»

Réunis pour un soir au Graffiti's, un des bars de Central District, cinq de ces jeunes Québécois en exil volontaire ont raconté leur histoire.

Agés entre 20 et 30 ans, ils viennent de la région de Montréal et de Québec. Diplôme en poche, ils ont quitté la morosité économique canadienne pour le dynamisme de l'Asie. Et ils ne l'ont pas regretté.

Esprit pragmatique, Jean-Robert O'Farrell s'est rendu à Hong-Kong pour y trouver un emploi. «Comme tout le monde, en lisant les journaux, j'ai vite compris que l'Asie connaissait un essor économique exceptionnel. J'ai décidé de m'y rendre.» Avocat dans un grand bu-

23 Borduas pour le MBA

Qui va payer la note?

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Musée des beaux-arts de Montréal a acquis 23 toiles de Paul-Émile Borduas de la fille du peintre, Renée.

Cet ensemble d'œuvres est l'un des derniers, d'une valeur inestimable, encore «disponible» sur le marché. Il comprend notamment *Composition 69*, la toute dernière toile réalisée par le peintre avant de mourir, en exil volontaire à Paris, en 1960. Une œuvre presque entièrement composée de grands aplats d'huile noire, découverte sur le chevalet du peintre, dans son atelier. Dans ce lot, on retrouve aussi des tableaux de toutes les périodes de création de Borduas depuis la fin des années trente.

La révélation de cette acquisition, tenue secrète jusqu'à maintenant, a été faite à Québec par Jacques Parizeau, devant la Commission de la culture chargée d'étudier les crédits budgétaires du ministère de la Culture et des Communications. Le «scoop» involontaire est sorti alors que le titulaire du ministère donnait des détails sur les compressions imposées au secteur muséal.

«Il est évident que la situation des acquisitions dans les musées et des grandes expositions pose actuellement problème, a dit M. Parizeau mardi soir. Le Musée de Montréal (*sic*) se débat au milieu de difficultés. Je pense par exemple à l'acquisition de la collection Borduas. On leur avait dit qu'ils auraient les montants nécessaires pour pouvoir l'assumer; ils ne les ont pas.»

Il a été impossible de connaître le montant exact de cette transaction qui a été conclue entre Renée Borduas et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBA) à la fin de 1989. Les premiers contacts entre l'héritière du monstre sacré québécois et l'établissement de la rue Sherbrooke avaient eu lieu au moment de la grande retrospective sur le travail de son père, organisée en 1988, soit au moment du quarantième anniversaire du mytique manifeste automatiste, *Refus global*.

Mme Borduas avait alors proposé au MBA d'acquiescer ses œuvres. Elle a fait faire une évaluation marchande de



Paul-Émile Borduas

VOIR PAGE A 10: MBA

Démissions inattendues à Radio-Québec

Trois membres du conseil abandonnent leurs postes

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Nouveau coup d'éclat à Radio-Québec: trois des 15 membres du conseil d'administration, dont le président, ont remis leur démission avant-hier au premier ministre et ministre de la Culture, Jacques Parizeau. Ils ont informé le nouveau président de Radio-Québec, Jean Fortier, de leur geste hier matin.

Les trois membres sont les suivants: Pierre Lapointe, président, ainsi que Claude Beaudoin et Jean Lacouture, tous deux membres du comité exécutif du conseil d'administration, mais surtout membres du comité que le précédent gouvernement avait chargé de redéfinir la mission de Radio-Québec.

«La semaine dernière, nous avions demandé à M. Parizeau que le conseil d'administration travaille avec le comité des sages sur la redéfinition du rôle de Radio-Québec. Hier (avant-hier), il m'a dit qu'il préférerait que le comité des sages soit décisionnel. Ce qui en bout de ligne rend notre travail inutile. Nous étions là pour servir et nous n'avons plus rien à faire», affirmait, hier soir, Pierre L. Lapointe, ex-président du conseil d'administration.

Résumons la situation. Il y a quelques jours, le conseil d'administration a rendu public un plan de repositionnement de Radio-Québec, plan transmis quelques jours

VOIR PAGE A 10: CONSEIL

INDEX

- AgendaB9
- Avis publics.....A5
- Classées.....B8
- Culture.....B11
- Économie.....A5
- Éditorial.....A8
- Le monde.....A4
- Mois croisés.....B8
- Les sports.....B8

MÉTÉO

Montréal
Nuageux avec éclaircies. 30% de possibilité d'averses.
Max: 9

Québec
Nuageux avec éclaircies. 40% de possibilité d'averses.
Max: 6

Détails en A 5

VOIR PAGE A 10: TRAVAIL

Guérin, éditeur

De nombreux ouvrages en informatique



L'utilisation de l'ordinateur
Concepts et applications
(secondaire)

Wilkinson Talsky, Wagner Seung
● ISBN 2-7601-2331-6 manuel (449 pages) 37,70 \$

Mon nouveau programme d'introduction à la science de
l'informatique

(4^e et 5^e secondaire)
Léo St-Amand
● ISBN 207601-1409-0 cahier (186 pages) 2,10 \$
● ISBN 2-7601-2265-4 corrigé (186 pages) 21,70 \$

Le traitement de l'information dans le bureau d'aujourd'hui
(5^e secondaire)

Valérie S. Hume
Traduction de: *Information Processing in Today's Office*
● ISBN 2-7601-2576-9 manuel (543 pages) 46,55 \$

Notions élémentaires d'informatique
(5^e secondaire, collégial)

E.A. Chambers
Éditeur anglais: Copp Clark, Pitman Ltd
● ISBN 2-7601-2250-6 manuel (410 pages) 47,15 \$

Une étude de cas A.C.S.

Ronald G. Noice
Éditeur anglais: Oxford University Press
Consultant: Michel Bessette
● ISBN 2-7601-2268-9 manuel (106 pages) 14,80 \$

Science informatique: programmation et technologie

Neal E. Reid et Stanley L. Wilson
Éditeur Anglais: John Wiley and Sons Ltd
● ISBN 2-7601-2290-5 manuel (468 pages) 51,70 \$

Le traitement de textes appliqué aux affaires

Larry Noonan
● ISBN 2-7601-2298-0 manuel (178 pages) 21,75 \$

L'informatisation de votre bureau

Jean Dumas
avec la collaboration de Jean Cloutier
● ISBN 2-7601-1474-0 manuel (182 pages) 20,10 \$

Collection Télématique et médiatique

Le vidéotex

Yves Leclerc
● ISBN 2-7601-1504-6 manuel (182 pages) 26,35 \$

La maison d'édition électronique

Michel Cartier
● ISBN 2-7601-1526-7 manuel (194 pages) 25,10 \$

Les appareils périphériques de création

Dany Beaupré
● ISBN 2-7601-1505-4 manuel (146 pages) 25,10 \$

Les appareils périphériques de support

Dany Beaupré
● ISBN 2-7601-1751-0 manuel (190 pages) 25,10 \$

Le micro-ordinateur médiatique

Dany Beaupré
● ISBN 2-7601-1932-7 manuel (206 pages) 25,10 \$

Le son numérisé

Philippe Chartrand
● ISBN 2-7601-2198-4 manuel (186 pages) 25,10 \$

NIVEAU COLLÉGIAL

Initiation à l'informatique

Georges Chassé
● ISBN 2-7601-0752-3 manuel (484 pages) 33,70 \$

Apprentissage du LOGO

Version Commodore ● ISBN 2-7601-1425-2

cahier (136 pages) 10,90 \$

Version Max, IBM et compatibles ● ISBN 2-7601-1811-8

cahier (128 pages) 10,90 \$

Version Apple ● ISBN 2-7601-1812-6

cahier (128 pages) 10,90 \$

Word Perfect 5.1

Georges Chassé
Disquette incluse

● pour débutants et intermédiaires (314 pages) 37,70 \$

● pour intermédiaires et avancés (426 pages) 48,25 \$

Collection Accès direct à l'informatique

Informatique et P.M.E.: vers l'acquisition d'un système intégré de gestion

Morris Nassi, M.B.A., Louise Gautier, professeure

Jean-Pierre Deshaies, consultant

● ISBN 2-7601-1419-8 manuel (32 pages) 16,30 \$

● ISBN 2-7601-1427-9 cahier (46 pages) 7,25 \$

Mathématiques appliquées à l'informatique

Claude Lortie, ingénieur et professeur

● ISBN 2-7601-1810-X manuel (312 pages) 38,30 \$

● ISBN 2-7601-1804-5 cahier et corrigé (184 pages) 14,45 \$

Vers la maîtrise du traitement de texte sur micro-ordinateur

Louise Gautier, professeure, Pierre Cadieu, analyste et écrivain

Christian Vaudry, directeur pédagogique

● ISBN 2-7601-1809-6 manuel (600 pages) 41,90 \$

● ISBN 2-7601-1914-9 cahier (124 pages) 12,05 \$

● ISBN 2-7601-1915-7 guide/corrigé (210 pages) 36,10 \$

Langage d'assemblage

Mikailou Diarra, maîtrise en informatique

Claude Lortie, ingénieur et professeur

● ISBN 2-7601-2342-1 manuel (410 pages) 44,40 \$

Typographie et micro-édition

Nicole Vachon

● ISBN 2-7601-3360-5 manuel (130 pages) 20,95 \$

Notions élémentaires d'informatique

E.A. Chambers

● ISBN 2-7601-2250-6 manuel (410 pages) 47,15 \$

Éléments d'APL sur IBM PC

Alphonse Tardif, professeur de physique et d'informatique

André Garneau, concepteur de logiciels

● ISBN 2-7601-1806-1 manuel (258 pages) 40,20 \$



guérin

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481

Télex: (514) 842-4923

LES ACTUALITÉS

EN BREF

JACOBY CONFIRMÉ PROTECTEUR DU CITOYEN

(Le Devoir) — Le Protecteur du citoyen, M. Daniel Jacoby, a été confirmé hier par un vote unanime de l'Assemblée nationale dans ses fonctions pour encore deux ans. M. Jacoby a été nommé pour un premier mandat à ce titre en 1987. Au terme de son mandat en 1992, le gouvernement Bourassa n'avait pas nommé de successeur, laissant M. Jacoby en place, sans pour autant confirmer son mandat. Hier, Jacques Parizeau a proposé que le renouvellement du mandat de cinq ans, dont trois sont déjà écoulés. L'Assemblée nationale a aussi procédé à la nomination de deux nouveaux membres de la Commission d'accès à l'information, Me Michel Laporte, avocat, et Me Diane Boissinot, notaire. Ces deux postes auraient dû être comblés depuis longtemps, créés par la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, qui est en vigueur depuis déjà un an et demi.

BIBLIOTHÈQUES: LA FACTURE AUX RÉGIONS

Québec (PC) — Le fonctionnement des bibliothèques publiques sera désormais entièrement assuré par les municipalités, engendrant ainsi une facture de 3 400 000 \$ pour Québec et les régions. C'est ce qu'a affirmé la députée de Marguerite-Bourgeoys, Liza Frulla, lors d'une intervention à l'Assemblée nationale. La députée a demandé au premier ministre Parizeau si les représentants municipaux à la Table Québec-municipalités avaient été informés des nouvelles orientations du ministre de la Culture en matière de soutien aux bibliothèques publiques. «La loi impose que des consultations doivent être tenues avec les municipalités à cet égard et elles seront tenues, a expliqué M. Parizeau. Ce n'est pas parce qu'on indique une intention dans des crédits qu'on va sauter par-dessus ces étapes.» Mme Frulla se demande si le ministère de la Culture récupérera les 3,4 millions \$ au cas où les municipalités refuseraient de payer une telle somme. Le premier ministre Parizeau a de nouveau indiqué que tout cela sera discuté lors des échanges avec les municipalités. Selon lui, si les consultations ne donnent pas les résultats souhaités, il sera encore possible de réévaluer la situation.

LE STREPTOCOQUE DE TYPE A: DÉCLARATION OBLIGATOIRE?

Québec (PC) — Le streptocoque de type A, mieux connu sous le nom de maladie mangeuse de chair, deviendra vraisemblablement une maladie à déclaration obligatoire au Québec, a indiqué hier le ministre de la Santé, Jean Rochon. «L'hypothèse très forte qui est retenue, c'est qu'on fasse de cette maladie une maladie à déclaration obligatoire pour être capable de mieux suivre son évolution», a déclaré M. Rochon à sa sortie d'une commission parlementaire. Selon lui, il y a donc «une forte probabilité» que les experts chargés de livrer leurs recommandations sur la question — leur rapport sera rendu public mardi prochain — se prononcent pour la déclaration obligatoire des cas de streptocoque de type A, une maladie qui a causé la mort d'au moins sept personnes depuis un an et qui a coûté une jambe au chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard. C'est que la déclaration obligatoire de la maladie pourrait permettre de mieux comprendre comment la bactérie se propage dans la population et pourrait donc donner aux médecins un portrait global de l'évolution de la maladie.

UNE RÉFORME EN DOUCEUR S'IMPOSE

Ottawa (PC) — Pour éviter de stigmatiser et de pénaliser davantage les travailleurs saisonniers, la réforme de l'assurance-chômage doit se faire graduellement et en douceur, propose le Groupe d'étude sur le travail saisonnier et l'assurance-chômage. «La réforme de l'assurance-chômage ne saurait se faire en une nuit, constate le groupe de travail dans son rapport publié hier. Il faut donner aux gens le temps de s'adapter et des emplois doivent être disponibles.» Ce groupe d'étude composé entre autres de l'économiste Patrick Grady, de l'ex-vice première ministre du Nouveau-Brunswick, Aldéa Landry, et de Pierre Simard, homme d'affaires québécois du Centre de gestion de la performance organisationnelle, adopte une position plutôt conciliante à l'endroit des travailleurs saisonniers. Selon lui, la réforme de l'assurance-chômage ne doit pas viser à «punir les personnes qui ont besoin de soutien; elle doit plutôt s'attacher à créer de meilleurs débouchés». A cet égard, le rapport fait remarquer que le travail saisonnier procure de l'emploi à plus d'un million de Canadiens.

LE CANADA CONTRE LA VENTE DE CF5 À LA TURQUIE

(PC) — Le Canada devrait prendre position contre les violations des droits de la personne en Turquie et refuser de discuter de la vente de chasseurs-bombardiers CF-5 à ce pays membre de l'OTAN, ont réclamé hier des manifestants sur la Colline parlementaire. Des organisations de défense des droits de la personne et des députés de l'Opposition aux Communes ont déjà dit craindre que les chasseurs-bombardiers ne servent aux Turcs pour combattre la rébellion kurde. «Nous voulons que le gouvernement canadien adopte une politique au sujet de la guerre civile ayant cours en Turquie, qu'il prenne position contre les violations des droits de la personne dans ce pays», a dit Hadi Elis, un Kurde qui habite au Canada depuis 1989. M. Elis a expliqué que la manifestation avait été organisée parce que les médias occidentaux n'accroient pas autant d'attention à la guerre civile en Turquie qu'à celles se déroulant en ex-Yougoslavie ou en Somalie. «Parce que la Turquie est un pays de l'hémisphère occidentale et est membre de l'OTAN, ils (les médias) se ferment les yeux.» Environ 50 personnes ont pris part à la manifestation organisée par les Amis canadiens du Kurdistan et la Coalition contre le commerce des armes.

LE PRÉSIDENT DE L'UMQ POUR LA FORMATION DES POMPIERS

(PC) — Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Ulric Blackburn, croit qu'il faut former les pompiers à l'intérieur d'un programme d'études professionnelles au secondaire. Selon le maire de Chicoutimi, cette façon de faire aurait l'avantage de subventionner la formation et permettrait aux régions d'avoir accès à des pompiers formés adéquatement, ce qui augmenterait la sécurité. Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a annoncé mercredi le dépôt prochain d'une loi-cadre sur la sécurité-incendie qui touchera notamment la formation et l'embauche des pompiers. M. Blackburn propose aussi une période de transition pour la mise en application des nouveaux programmes.



Le premier ministre Jean Chrétien discutant avec son homologue d'Alberta, Ralph Klein, hier, à Edmonton.

Projet de loi C-76

Les programmes sociaux pourraient être soumis à des normes nationales

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Si la ministre fédérale du Travail, Lucienne Robillard, dit que le gouvernement canadien n'entend pas imposer de normes nationales dans les programmes sociaux, un projet de loi déposé par Paul Martin lui donne pourtant le pouvoir de le faire, a fait remarquer hier la ministre québécoise des Affaires canadiennes, Louise Beaudoin.

Le projet de loi C-76, déposé aux Communes le 20 mars dans la foulée du budget Martin, donne en effet le pouvoir à Ottawa d'encadrer les programmes provinciaux dans des domaines comme la santé, l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale ou même l'éducation.

«C'est un déni de juridiction, dit Mme Beaudoin, parce que ce sont des domaines de compétence provinciale.»

Le projet de loi C-76 confirme d'une part l'application de conditions à l'octroi par Ottawa des subventions qui servent à financer les services de santé des provinces. Ces conditions concernent l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, la gratuité et la gestion publique.

Mais le projet de loi, et voilà qui est nouveau, permet à Ottawa «d'appliquer des normes nationales à l'égard d'autres programmes sociaux comme conditions au versement aux provinces du nouveau Transfert social canadien. Le projet de loi «assimile à des programmes sociaux les programmes de santé, d'éducation postsecondaire, d'assistance sociale et de services sociaux».

Mme Robillard, qui est également responsable de la campagne référendaire pour le gouvernement fédéral, a pourtant déclaré, dans une entrevue au *Soleil* publiée hier, qu'il y a «dans le budget Martin un nouveau discours. Il n'est plus question de normes nationales, mais de principes et d'objectifs communs basés sur un consentement mutuel des provinces».

C'est cette affirmation de Mme Robillard qui a fait bondir Mme Beaudoin hier. «Ou bien elle n'a pas compris, ou bien elle n'a pas tout vu», dit-elle. Le projet de loi C-76 ne prévoit aucune disposition selon laquelle l'assentiment des provinces serait requis pour l'établissement des conditions.

Les provinces sont tout au plus reléguées à

un rôle consultatif.

L'article 13 (3) du projet de loi C-76 dit que «le ministre des Ressources humaines "invite" les représentants de toutes les provinces à se consulter et à travailler ensemble en vue de dégager un consensus sur les objectifs et les principes à l'égard des autres programmes sociaux visés et qui pourraient caractériser le Transfert».

Chrétien craint les traitements préférentiels

D'autre part, permettre à des compagnies privées d'offrir des soins de santé essentiels reviendrait à accorder un traitement préférentiel aux patients en mesure de payer, a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien.

Et des soins de santé privés contrairement à la Loi sur la santé du Canada, a ajouté M. Chrétien durant une entrevue à une station de télévision d'Edmonton.

«Cela n'est pas permis en vertu de la loi. La loi est très claire à ce sujet, il ne peut y avoir un système de santé à deux niveaux», a dit le premier ministre.

En tenant ces propos, M. Chrétien a semblé vouloir éviter de répondre au gouvernement de l'Alberta, qui demande à Ottawa de dresser une liste de soins de santé essentiels dont les coûts devraient obligatoirement être défrayés par l'assurance-maladie.

C'est le devoir des provinces de prodiguer les soins de santé et celui d'Ottawa est de veiller à ce qu'elles adhèrent aux cinq principes de l'assurance-maladie, a expliqué M. Chrétien.

«Comme nous n'administrons pas le système, il revient aux provinces de nous faire des propositions et si elles sont acceptables ou inacceptables, nous le leur dirons.»

Les soins de santé ont fait la manchette pendant la visite de deux jours de M. Chrétien en Alberta, où le gouvernement tente de restructurer le système afin de réduire ses dépenses.

Le premier ministre Ralph Klein a déjà suggéré que des hôpitaux privés se chargent de certains services considérés non essentiels. Il a également déclaré qu'il ne voyait rien de mal à ce que des patients paient de leur poche des soins reçus dans un établissement privé.

Toutefois, M. Klein a déclaré hier à Calgary que l'Alberta n'avait pas l'intention de se soustraire aux principes de l'assurance-maladie tels que définis dans la Loi sur la santé.

Fonction publique québécoise

Marois admet la suppression possible de 6000 postes

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Québec — La présidente du Conseil du trésor, Pauline Marois, a admis hier que près de 6000 postes pourraient être supprimés au sein de la fonction publique québécoise dans les trois prochaines années.

«Je dis que cela peut être possible. Je ne dis pas que cela doit être possible», a-t-elle indiqué à la suite d'un discours devant l'Association des directeurs généraux de la santé et des services sociaux.

«C'est une hypothèse que vous avez vue ce matin, j'espère qu'elle ne se réalisera pas», ajoute Mme Marois, qui se défend bien de s'être fixé des objectifs de compression précis dans la fonction publique.

«Jamais nous n'avons fixé d'objectifs de coupures, dit-elle, mais, ajoutée-t-elle, toute hypothèse sera évaluée.»

Cependant, précise-t-elle, les ministères pourraient eux-mêmes décider de procéder à des compressions dans leur personnel si d'autres avenues de réduction budgétaire

s'avèrent insuffisantes.

«Si les ministères peuvent accomplir leurs fonctions dans le budget qui leur est confié en ne touchant pas du tout aux effectifs, je dis: tant mieux. Parce que ce n'est pas notre objectif», souligne-t-elle.

Cette nouvelle a soulevé l'ire des syndicats représentant les travailleurs de la fonction publique, qui, admet Mme Marois, n'étaient pas au courant de cette hypothèse.

«Les syndicats savent que pour l'année en cours l'effort est de 1900 postes. Pour le reste, ils ne peuvent pas le savoir, puisque ce n'est pas un objectif», dit-elle.

La présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec, Danielle Maude Gosselin faisait connaître son indignation, hier, par voie de communiqué. Les déclarations de la ministre survenant au moment où les parties entament le délicat exercice de la révision de l'organisation du travail, indique-t-elle.

«Les coupures envisagées vont sérieusement compliquer l'opération et miner la confiance indispensable à l'exécution de cette tâche conjointe», déclare Mme Gosselin.

Guerre du flétan

L'Espagne serait prête à lâcher du lest

Bruxelles (Reuter et PC) — Des négociateurs européens ont indiqué hier que l'Espagne était maintenant prête à céder sur ses exigences de quotas de pêche au flétan noir dans l'Atlantique Nord, ouvrant ainsi le chemin à un accord de principe entre le Canada et l'Union européenne, qui devraient mettre dès aujourd'hui un point final à leur litige.

Le Portugal et, surtout, l'Espagne, les deux seuls pays européens dont les chalutiers pêchent sur le Grand Banc de Terre-Neuve, examinent à présent les détails du compromis et doivent donner leur réponse

définitive vendredi à 7h30, lors d'une réunion des ambassadeurs des Quinze auprès de l'UE.

L'ambassadeur canadien auprès de l'Union, Jacques Roy, attend des instructions d'Ottawa avant d'accepter le compromis, ont indiqué des sources de l'UE.

Les deux parties ont précisé qu'il fallait maintenant convaincre Madrid d'accepter le compromis dégagé à Bruxelles — 12 000 tonnes pour l'UE, au lieu des 13 500 demandées par l'Espagne, ont indiqué des porte-parole de l'Union.

• LES ACTUALITÉS •

Le Tribunal des droits de la personne impose une amende de 3000 \$ à un professionnel

Un dentiste ne peut refuser de soigner un séropositif

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Droit des professionnels de la santé de choisir leurs patients ne peut servir de prétexte pour refuser de traiter des personnes porteuses du VIH ou d'autres handicapés, affirme le Tribunal des droits de la personne.

Dans une décision rendue publique hier, le Tribunal des droits de la personne a jugé que les droits accordés aux professionnels par la Loi sur les services de santé et les services sociaux et la Loi de l'assurance-maladie n'ont pas préséance sur les dispositions antidiscriminatoires de la Charte québécoise des droits et libertés.

Bien que la Commission des droits de la personne du Québec privilégie depuis 1988 une telle interprétation de ces lois, la décision du tribunal donne une force juridique à ce principe. Elle jette ainsi les bases d'une jurisprudence qui pourrait guider les tribunaux dans d'autres cas de cet ordre.

Le Tribunal des droits de la personne s'est prononcé sur le cas d'un

homme porteur du virus du sida, qui s'est plaint en 1991 de s'être fait refuser des soins dentaires en raison de sa séropositivité. Bien que l'Association des chirurgiens dentistes ait fait part, lors du procès, de ses efforts pour sensibiliser ses membres à leur «responsabilité morale» de traiter des sidéens, elle s'est opposée à ce que les dentistes soient obligés d'accepter ces personnes comme patients. L'Association a dit vouloir que les dentistes aient le droit de référer ailleurs des patients atteints du VIH.

«A mon avis, le risque de blessures chez le praticien est permanent malgré toutes les précautions. Les interventions du dentiste ou de l'hygiéniste entraînent presque toujours des pertes de sang», a soutenu le président de l'Association, Daniel Pelland, dans son témoignage devant le Tribunal.

En revanche, le docteur Jean Robert, un microbiologiste infectiologue, a précisé devant le Tribunal qu'aucun cas de contamination n'a été jusqu'ici documenté au Canada chez un professionnel de la santé soi-

gnant un séropositif. Selon lui, le risque théorique de transmission du virus d'un patient à son chirurgien lors d'une intervention chirurgicale est, pour l'ensemble du Québec, de un cas par 16 millions d'interventions.

C'est cette dernière considération que le Tribunal semble avoir privilégiée en déterminant d'une part que le fait d'être séropositif — même si aucun symptôme de maladie n'est présent — constitue un «handicap» et, d'autre part, que les soins dentaires constituent un service «ordinairement offert au public». Or, l'article 10 de la Charte interdit la discrimination fondée sur le handicap tandis que l'article 12 prohibe des actes discriminatoires qui ont pour effet de priver une personne d'un service ordinairement offert au public.

«S'il existe une liberté pour le professionnel d'accepter ou non de traiter une personne, cette liberté et cette discrétion doivent être exercées en respectant les prescriptions de la Charte», conclut le Tribunal dans un compte rendu de 70 pages. Un dentiste peut donc choisir ses patients, mais

cette liberté s'arrête devant les prescriptions impératives de la Charte.

«Maintenant, la chose est très claire», a affirmé hier Hélène Tessier, l'avocate de la Commission des droits de la personne qui a plaidé la cause devant le Tribunal. Pour nous (à la Commission), la chose a toujours été très claire. Mais la décision du Tribunal confirme cette interprétation-là.» Rejoint hier, le docteur Pelland a dit vouloir discuter de la décision avec les avocats de l'Association avant de la commenter. Une ordonnance de non-publication interdit que le dentiste en question soit identifié. Ce dernier, qui doit verser au plaignant 3000 \$ en «dommages moraux», a 30 jours pour en appeler de cette décision devant la Cour d'appel du Québec.

La décision du Tribunal a été saluée par Carl Bousquet, président du Comité des personnes atteintes du VIH (CPAVIH), qui dit croire qu'elle aura un «effet dissuasif» chez les professionnels de la santé, dont bon nombre rechigneraient toujours à accepter des patients séropositifs. «Les personnes atteintes du VIH vivent

beaucoup de discrimination et c'est intéressant de voir que, enfin, des instances comme le Tribunal prennent des mesures pour que la discrimination cesse», a constaté M. Bousquet.

Dans un mémoire présenté à la Commission régionale de Montréal sur l'avenir du Québec, le CPAVIH a souligné que plusieurs professionnels de la santé se servent du droit de choisir leurs patients comme prétexte pour refuser des soins aux personnes porteuses du VIH, même quand les soins requis n'ont rien à voir avec le sida.

Le 24 mars dernier, l'Ordre des dentistes du Québec a adopté une résolution demandant à Québec d'amender le code de déontologie de l'Ordre en y inscrivant une clause interdisant aux dentistes de «refuser de traiter un patient pour des raisons reliées à la nature de la maladie présentée par ce patient». Le président de l'Ordre des dentistes, Robert Salois, a dit reconnaître qu'il existe toujours une certaine résistance chez bon nombre des membres de la profession à accepter des patients séropositifs.

Vérificateur nommé

Québec ira examiner les livres de Laval

Un ex-maire de Joliette vérifiera les allégations de mauvaise gestion

KATIA GAGNON
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, a chargé hier un vérificateur de déterminer le bien-fondé des nombreuses allégations de mauvaise gestion qui pèsent sur l'administration municipale de Laval.

«Je ne peux pas faire d'enquête sur du oui-dire. Mais on peut vérifier si le oui-dire a du fondement», a déclaré le ministre Chevrette lors d'un point de presse, avant d'entrer en Chambre.

Le comptable Jacques Martin, de la firme Martin et Boulard, qui est également un ancien maire de Joliette, sera mandaté pour faire la lumière sur les accusations qui entachent la crédibilité de l'administration lavalloise et celle de la Société de transport de Laval.

Si les allégations étaient fondées, il pourrait donc éventuellement y avoir enquête sur l'administration municipale. «Je ne présumerai pas du rapport. Tout le monde est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire», se contente de dire M. Chevrette.

Le ministre refuse toutefois de fixer un échéancier précis à M. Martin. «Il me fera rapport dans les plus brefs délais», dit-il.

En plus des articles parus dans les journaux et de nombreuses plaintes de citoyens, M. Chevrette dit avoir reçu des demandes précises de la part des députés du Parti québécois de la région de Laval, inquiets des répercussions que de telles accusations pourraient avoir sur la réputation de la ville, ainsi que de la maire de la municipalité, Gilles Vaillancourt.

«Il semblait y avoir unanimité de la part du milieu pour que je fasse une intervention», dit M. Chevrette. A ce stade-ci, on ne pouvait pas procéder à une enquête, mais j'ai reçu plusieurs remarques, des plaintes de citoyens, on a vu des allégations dans les journaux», ajoute-t-il.

M. Chevrette avait d'ailleurs déjà écrit au maire de Laval à ce sujet le 28 mars dernier. Le maire Vaillancourt lui avait lui-même demandé, par retour du courrier, de procéder à une vérification formelle de ces allégations.

Depuis plusieurs mois, les médias ont rapporté plusieurs faits contestables dans le mode d'attribution des contrats à la Ville de Laval et dans l'administration de la Société de transport de Laval.



Guy Chevrette

OUTREMONT

Des modifications souhaitées au projet de la cour de triage

SOPHIE GIRONNAY
LE DEVOIR

Les citoyens d'Outremont seraient d'accord avec le principe et les grandes lignes du projet de développement de la cour de triage du Canadien Pacifique mais veulent d'importantes modifications au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) préparé par la firme Cardinal, Hardy pour le compte de la Ville et du CP. C'est ce qu'ont déclaré, en conférence de presse, les responsables de la consultation publique qui vient de se dérouler sur ce sujet, et dont le rapport de 150 pages a été déposé hier.

Outremont a vécu des heures houleuses cet hiver autour de ce projet résidentiel (1919 unités de logement occuperaient, d'ici dix ans, la limite nord d'Outremont sur des terrains appartenant actuellement au CP, ce qui hausserait de façon drastique la population d'Outremont). Des citoyens se sont mobilisés, au point d'obtenir les 595 signatures nécessaires pour forcer un référendum. La Ville a plutôt décidé d'organiser une ronde de consultations, avec l'aide professionnelle du Centre de consultation et de concertation (CCC) présidé par Luc Ouimet, historien de savoir vraiment ce que les Outremontais veulent. Le sait-on maintenant? Pas si sûr!

En conférence, M. Ouimet s'est dit impressionné par l'intensité et la qualité de la participation des citoyens aux discussions, d'ailleurs télédiffusées au canal communautaire (31 mémoires ou lettres ont été déposés). Commissaire au comité consultatif, Jean-Claude Marsan, l'éminent historien de l'architecture, a cru déceler un consensus: «Il n'y a pas d'écart, a-t-il dit, entre les volontés exprimées des Outremontais et les tendances actuelles en urbanisme qu'on voit partout, qui visent à consolider le milieu et à s'intégrer à l'existant.» Le comité recommande par exemple d'abaisser la hauteur des immeubles au long de Beaubien

(passant des 14 à dix étages prévus dans le PAE proposé à six ou huit) et, grosso modo, de faire de Beaubien une rue semblable en proportions et en vocation à la rue Bernard, «donc une rue d'abord pour piétons, et non une voie rapide». Mais, surprise, Marc Dumont, représentant du Comité-citoyens Cour de triage (l'un des groupes les plus actifs dans ce dossier), déclarait en entrevue: «Je suis très déçu du caractère très peu novateur de ce qui est proposé. Ce n'était pas la peine de dépenser autant d'argent pour savoir que les citoyens veulent des bâtiments moins hauts. Cela, les gens le disent bien fort et gratuitement à la Ville depuis des mois. Mais la question fondamentale, qui est celle de la densité d'occupation, n'a pas été examinée, pas plus que le modèle de plan proposé.»

Par ce projet, la municipalité espère à la fois augmenter et diversifier sa population, revitaliser le secteur au plan socioéconomique et élargir son assiette fiscale. Si on abaisse les plus hauts immeubles, où logera-t-on assez de nouveaux contribuables?

La densité, voilà bien le hic, selon le créateur du PAE actuel, l'architecte Aurèle Cardinal: «Moi, je suis le premier d'accord pour abaisser les hauteurs. Mais si on m'impose 1919 unités de logement, il faut avant tout que j'évite de faire des blocs uniformes de même hauteur. C'est comme ça qu'on fait des ghettos, partout dans le monde!» Pour qui révisera le PAE selon les recommandations du comité consultatif, le casse-tête sera donc de taille.

Il faut dire que ni la Ville ni le CP ne sont liés par le rapport du comité. «Mais notre vocation même est d'être à l'écoute de la volonté des citoyens», dit la conseillère Chantal Raymond, d'ailleurs très en faveur de certaines recommandations, dont celle de faire engager par la Ville un professionnel qualifié pour encadrer la réalisation du projet. Quant au CP, grand absent de la conférence, on attend encore ses réactions.



PHOTO JACQUES NADEAU

UN SIÈGE pour bébé pensez-vous? Vous n'y êtes pas. Il s'agit plutôt d'un porte-charge destiné au transport de matériel en montagne ou en forêt, une invention de Michel Auclair, de Québec, qu'on voit ici portant sur le dos la création qui lui a valu une médaille vermeil (2^e prix) au 23^e Salon international des inventions de Genève, la semaine dernière. Neuf inventeurs québécois qui se sont distingués lors de ce salon ont eu droit, hier, aux félicitations du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Daniel Paillé (à droite). Les gagnants d'une médaille d'or sont Bernard Lamont (deux médailles d'or), de Hull, pour ses tiges de contrôle pour stores verticaux ou horizontaux et plissés qui éliminent toute corde dangereuse, Yvan Bourassa et Jean-Bernard Dambrin, de Lévis, pour un banc de perçage automatisé destiné à la fabrication de cartes de circuits imprimés; Martin Tremblay, Yvon Soucy et Guy Guillemet, de Laval, pour un système d'ancrage et de calage pour portes et fenêtres. Les autres gagnants d'une médaille vermeil sont Yves Bégnoche, de Saint-Luc, pour un séparateur de feuilles en continu pour imprimante d'ordinateur, et Pierre Charbonneau, de Morin Heights, pour un appareil qui résout les problèmes de contamination dus aux excipients dans les milieux médicaux et industriels. C'était la première participation de Québécois au Salon de Genève, qui accueille plus de 100 000 visiteurs par année et près de 700 exposants présentant environ 1000 inventions.

EN BREF

LES POLICIERS PLAIDENT NON-COUPABLES

(Le Devoir) — Trois jours après le début de leur procès, Pierre Bergeron, André Lapointe, Manon Cadotte, Louis Samson et Michel Vadeboncoeur, les cinq policiers de la CUM impliqués dans l'affaire Barnabé, ont plaidé non-coupables hier aux trois chefs d'accusation qui pèsent contre eux. Tous trois sont accusés de voies de fait graves sur la personne de Richard Barnabé, de voies de fait ayant causé des lésions corporelles, ainsi que de lui avoir illégalement causé des lésions corporelles. Différents points de droit sont discutés depuis le début de la semaine — et l'étaient encore hier —, histoire de mettre la table pour le début de la sélection du jury, prévu le 24 avril. D'ici-là, peu d'informations devraient être diffusées ou publiées dans les médias, les journalistes ne pouvant rapporter durant le procès des faits non portés à la connaissance du jury.

APPUI AUX ÉTUDIANTS

(Le Devoir) — Les étudiants du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ont reçu des appuis de taille hier dans leur lutte contre une augmentation des frais d'inscription de 67 \$ à 105 \$, qu'ils trouvent injustifiée. Les trois députés de la région, Rémy Trudel, François Gendron et André Pelletier, ont manifesté leur intérêt pour la cause que défendent les étudiants. «L'accessibilité aux études collégiales dans la région ne saurait être freinée par des critères économiques», estiment-ils. Ils ont fait savoir aux étudiants, par voie de communiqué, qu'ils allaient «examiner la question avec la plus grande attention et s'assurer que les frais d'inscription au collège de l'Abitibi-Témiscamingue ne causent pas de préjudices à nos étudiants par rapport aux autres ailleurs». Les députés ont joint leur voix à une vingtaine d'organismes régionaux et nationaux qui ont appuyé l'Association générale des étudiants du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Les étudiants ont voté en faveur d'une intensification des moyens de pression contre l'administration du cégep hier. Ils occuperont les locaux du cégep dans la nuit de mardi prochain. La direction du cégep n'entend pas céder aux étudiants. Elle doit gérer des compressions budgétaires de 500 000 \$. «Nous ne pouvons plus couper sans faire disparaître des services», argue Lorrain barrette, directeur général.

Un établissement réclamé depuis 20 ans

L'Ouest de Montréal obtient son cégep francophone

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Pointe-Claire — La population de l'Ouest de l'île de Montréal disposera d'un cégep francophone, au moins d'ici la prochaine élection, pour la réalisation duquel les entreprises et les municipalités environnantes seront appelées à contribuer.

Le conseil des ministres a récemment approuvé le principe de la création de ce cégep francophone, d'environ 1200 places, a indiqué le ministre de l'Éducation, Jean Garon, en conférence de presse hier, donnant ainsi le feu vert à un projet caressé par les 133 000 francophones de ce secteur ainsi que des allophones depuis près de 20 ans.

Pour la Fédération des cégeps, l'annonce du ministre fait craindre une détérioration de la situation financière des autres établissements du réseau, déjà aux prises avec un gel de leur budget pour les trois prochaines années.

Quoi qu'il en soit, il reviendra au conseil d'administration du futur cégep, dont les membres devraient être choisis d'ici un mois, à voir à ce que le cégep constitue un foyer culturel et s'insère véritablement dans son milieu, a dit le ministre.

Des consultations seront menées auprès des entreprises de produits pharmaceutiques de l'Ouest de l'île et de l'aéronautique, notamment, afin de connaître leurs besoins en formation technique et professionnelle.

«Pour la formation de leurs employés, les entreprises vont être bien contentes de pouvoir compter sur un cégep, d'autant plus que d'ici peu il y aura une taxe de 1 % sur la masse salariale qui sera consacrée à la formation professionnelle», a fait valoir M. Garon.

«Si les entreprises se montrent intéressées, elles pourront participer par des équipements ou autre chose. C'est le temps pour les entreprises de faire connaître leurs besoins afin qu'une option technique soit instituée.»



BOUTIQUE COURIR

POURQUOI PARLER DE
VENTES, RABAIS, ESCOMPTE
QUAND TOUS LES HABITUÉS DE BOUTIQUE COURIR
SAVENT QUE NOUS OFFRONS
LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ / PRIX.
ÉCONOMISER C'EST ÇA!
**PROFITEZ DE LA NOUVELLE SAISON
POUR DEVENIR UN HABITUÉ DE L'ENDROIT!**

**COURSE À PIED • RANDONNÉE EN MONTAGNE • MARCHÉ
VÊTEMENTS DE PLEIN AIR ET PRÊT-À-PORTER • VÊTEMENTS CYCLISTES**

**MAINTENANT À
LAVAL**
2524, DANIEL-JOHNSON
(EN FACE DU CARREFOUR LAVAL)
978-9822

LONGUEUIL
1745, CHEMIN CHAMBLY
(COIN CURÉ-POIRIER)
674-4436

MONTREAL
4452, ST-DENIS
(COIN MONT-ROYAL)
499-9600

LE DEVOIR

LE MONDE

Après l'attaque meurtrière dans l'est du Zaïre

La psychose campe chez les réfugiés rwandais

Kinsasha (AFP) — La peur et la psychose de l'attentat se sont répandues dans les camps de réfugiés rwandais, en majorité Hutus, de l'est du Zaïre, après l'attaque meurtrière qui a fait 35 morts dans la nuit de mardi à mercredi, dans le camp de Birava.

A Kigali, les autorités rwandaises désignées comme coupables par le Zaïre ont démenti hier l'implication de leur armée dans cette attaque perpétrée à l'arme automatique et à la grenade.

Le ministre de l'Intérieur Seth Sendashonga a jugé impossible que des éléments « incontrôlés » aient pu traverser le lac Kivu qui sépare les deux pays pour aller attaquer le camp. « Cette région frontalière est extrêmement sensible et nos troupes (900 hommes plus des troupes des Nations unies) y sont très bien contrôlées », a affirmé le ministre.

Toutefois, le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (UNHCR) a indiqué hier à Genève que les agresseurs, au nombre de 30 à 50 selon les témoins, semblaient venir du Rwanda après avoir traversé le lac Kivu à bord de trois pirogues et d'un canot pneumatique. Le commando était composé « d'hommes en uniformes », selon la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Le porte-parole du HCR, Ron Redmond, a fait état de 35 morts, dont deux Zaïrois et 56 blessés, dont plusieurs dans un état grave. Selon lui,

deux enfants ont été tués, tandis que la FICR à Goma (est du Zaïre, au nord du lac Kivu) parlait de la mort de dix enfants de moins de cinq ans.

Selon la FICR, qui gère les deux grands camps de Kashusha (43 000 personnes) et Nyamirangwe (30 000) dans le Sud-Kivu, cette attaque a déclenché « la peur et l'inquiétude des réfugiés quant à de nouvelles attaques ».

Dans les cinq immenses camps de Goma (quelque 750 000 réfugiés hutus au total), moins exposés à d'éventuelles actions de commando en raison de leur situation géographique, c'est plutôt la « psychose à l'infiltration ou à l'empoisonnement » qui prévaut, selon des sources humanitaires. Presque chaque jour, a indiqué un volontaire à l'AFP, on entend parler « d'infiltrations du FPR dans un camp ou dans un autre. Certains d'entre eux, vrais ou faux infiltrés, sont arrêtés. Généralement soupçonnés d'être des « empoisonneurs », s'ils ne sont pas lapidés par la population, ils sont remis aux soldats zaïrois qui assurent désormais la sécurité dans les camps ».

En accord avec les Nations unies, qui ont elles-mêmes renoncé à déployer une force de sécurité dans les camps de réfugiés, le Zaïre s'est engagé à fournir un contingent de 1500 militaires et policiers pour assurer le contrôle des camps. Ils seront en relation avec des spécialistes de la sécurité du HCR. Cinq experts néerlandais sont ainsi arrivés jeudi à Birava, où ils attendaient le renfort de 150 soldats zaïrois.

Une grève de trot!



PHOTO AP

L'HIPPODROME d'Auteuil, en banlieue de Paris, était désert hier. Le personnel s'était joint au mouvement de grèves pour revendiquer hausses salariales et sécurité d'emploi. Pour la quatrième fois en deux semaines, la vie en France était perturbée par ces mouvements de revendications sociales, alors que se rapproche le premier tour des élections présidentielles, le 23 avril. L'humeur des Français, selon les derniers sondages, incline à favoriser l'actuel maire de Paris, le gaulliste Jacques Chirac (26 %), pour succéder à François Mitterrand qui termine en mai deux septennats. Des huit autres candidats à la présidence, le socialiste Lionel Jospin obtient 20,5 % des intentions de vote tandis que l'actuel premier ministre, Édouard Balladur, ne recueille que 18,5 % des suffrages. Il est à prévoir que le 7 mai, lors du deuxième tour, la lutte se fera entre Chirac et Jospin, et que la France portera à la présidence Jacques Chirac. À la toute fin de son mandat, François Mitterrand vient de publier son testament spirituel: «Mémoire à deux voix», livre écrit avec la collaboration d'Elie Wiesel. Des témoins de l'enregistrement d'une émission télévisée (Bouillon de culture) à laquelle participe ce soir le président sortant ont fait part de leur inquiétude sur l'état de santé de Mitterrand qui pourrait être absent, le 8 mai, des célébrations qui souligneront les 50 ans écoulés depuis la victoire alliée sur les nazis.

Documents accablants contre le président serbe

Oui, Misoletic serait un criminel

D'APRÈS L'AFP ET LE NEW YORK TIMES

New York — Un ancien membre des services secrets serbes a livré des documents qui impliqueraient le gouvernement serbe dans des crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine, affirme le *New York Times* dans son édition d'hier.

L'un des documents, remis en octobre dernier au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) qui siège à La Haye, contient des directives des services de sécurité serbes à Belgrade pour l'établissement de camps de concentration, affirme le quotidien américain dans un article daté de Belgrade. Un autre document comporte des ordres émanant des mêmes autorités à destination d'un chef paramilitaire serbe, concernant « le nettoyage ethnique de la ville de Bijeljina » (nord-est de la Bosnie) et « le meurtre de Musulmans » de cette ville. Livrés par Cedomir Mihailovic, qui a fui la Serbie en octobre avec l'aide de l'ambassade des Pays-Bas, ces documents pourraient même désigner le président serbe Slobodan Milosevic comme un criminel de guerre, affirme le *New York Times*. Ces informations pourraient également mettre en difficulté les gouvernements occidentaux qui tentent de faire de M. Milosevic un acteur pour mettre fin à la guerre en Bosnie.

Le plus accablant des documents est daté du 24 mai 1992 et souligne « la nécessité urgente de réduire le nombre de camps et de se concentrer sur deux ou trois camps ». L'ensemble du témoignage de Mihailovic provient d'une douzaine d'entrevues au cours desquelles il a livré des faits cohérents qui reviennent à une vision diamétralement opposée à celle que tente de faire prévaloir le gouvernement de Milosevic.

Comme justification, le texte coulé par le fugitif serbe poursuit: « sur la base d'informations de nos services, il existe des indications selon lesquelles les services secrets de pays occidentaux ont informé le cas échéant les médias de l'existence des camps qui pourraient donc être découverts ».

Signés par le chef de la Sûreté de l'État au ministère serbe

de l'Intérieur et adressé au chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, les documents paraissent contredire les déclarations du gouvernement de M. Milosevic selon lesquelles il ne s'est pas impliqué activement dans le conflit de Bosnie.

Des dizaines de milliers de civils musulmans ont été déplacés et internés dans des camps de concentration dans le cadre de la politique de « nettoyage ethnique » menée par les Serbes en Bosnie; on calcule que 750 000 Musulmans ont ainsi été poussés à fuir 70 % du territoire de la Bosnie contrôlés par les Serbes. Un nombre indéterminé de musulmans ont été torturés et tués dans des camps. Un autre document daté du 3 avril 1992 ordonne au chef paramilitaire serbe connu sous le nom d'Arkan d'arrêter les dirigeants et organisateurs des formations paramilitaires musulmanes et de les transférer en dehors de la ville de Bijeljina. Selon un extrait cité par le quotidien, le document affirme que « dans le but d'effrayer la population musulmane, un petit nombre de musulmans devraient être exécutés ».

Ce texte émane également des services de Sûreté de l'État du ministère de l'Intérieur serbe qui, selon le *New York Times*, était en contact permanent avec le président serbe. « Les documents semblent bons », a déclaré un responsable américain non identifié. « Mais nous ne pouvons pas encore affirmer avec certitude qu'ils sont authentiques », a-t-il ajouté. Les originaux de ces documents, qui avaient été transmis au Tribunal international de La Haye par Cedomir Mihailovic, ont mystérieusement disparu, écrit encore le quotidien. « Si les originaux ont disparu, c'est que certains gouvernements occidentaux considéraient ces documents comme suffisamment authentiques pour ne pas vouloir qu'ils soient diffusés au public », a affirmé le *New York Times*, citant un autre spécialiste américain de la question.



Slobodan Milosevic

Les Russes bombardent le nord de l'Afghanistan: une centaine de morts

Islamabad (AFP) — Une centaine de personnes, principalement des civils, ont été tuées et 200 blessées lorsque des avions russes ont bombardé hier Talokan, dans le nord de l'Afghanistan, a affirmé Radio Kaboul captée à Islamabad.

Selon la radio, contrôlée par l'administration du président Burhanuddin Rabbani, une douzaine d'avions russes ont bombardé dans la matinée Talokan, capitale de la province du Takhar lors d'une « attaque sauvage » qui a également détruit plus de 200 maisons et boutiques et tué 300 têtes de bétail. A Moscou, l'agence russe Inter-

fax, citant un porte-parole de l'opposition tadjike, a rapporté que l'aviation russe avait bombardé jeudi matin l'état-major de l'opposition tadjike à Talokan, faisant quarante morts parmi la population civile. Selon M. Akbar Touradjonzadeh, cité par l'agence dans un contact téléphonique de Téhéran, l'état-major a été détruit et cinq gardes tués.

Radio Kaboul a ajouté que le ministre afghan des Affaires étrangères, contrôlé par le président Rabbani, avait décidé de demander une réunion urgente du Conseil de sécurité de l'ONU pour discuter des mesures

à prendre pour arrêter les attaques russes contre le territoire afghan. Les forces russes, principale composante de la force des garde-frontières de la Communauté des Etats indépendants (CEI) stationnés à la frontière tadjiko-afghane font face depuis le 7 avril à une offensive des islamistes tadjiks. Selon Moscou, les affrontements ont fait 35 morts du côté des garde-frontières et entre 170 et 200 morts du côté des islamistes.

Depuis plusieurs jours, Radio Kaboul fait état de bombardements des forces aériennes russes dans le nord de l'Afghanistan.

Israël boucle les territoires

Jérusalem (AFP) — Israël a totalement interdit pour la Pâque juive l'entrée de son territoire aux Palestiniens de Cisjordanie occupée et de la bande de Gaza autonome, jusqu'au 22 avril à minuit, a annoncé un porte-parole militaire.

Des mesures d'allègements concernant le passage des marchandises et l'entrée d'ouvriers en Israël seront prises entre le dimanche 16 et le mercredi 19, mais elles ne concer-

EN BREF

PERQUISITION CONTRE VÉRITÉ SUPRÊME

Tokyo (AFP) — La police japonaise a déclenché tôt ce matin une nouvelle opération de perquisition simultanée contre l'ensemble des 130 bâtiments de la secte Vérité suprême d'Aomori dans tout le Japon, a annoncé la chaîne de télévision publique NHK. Les enquêteurs, munis de mandats de perquisition pour homicides avec préméditation et enlèvements, mènent cette opération simultanément dans 20 préfectures du pays. Cette opération est la plus grande depuis l'attentat meurtrier au gaz sarin dans le métro le 20 mars dernier, a ajouté la NHK. Le quotidien *Mainichi* affirme de son côté que la police est en alerte rouge depuis ce matin en raison d'une « prophétie » qu'aurait prononcée le gourou de la secte Shoko Asahara au sujet d'un événement « horrible » attendu au Japon samedi. L'alerte rouge durera quatre jours, ont les policiers devant assurer une surveillance accrue dans le quartier des ministères à Ksumigaseki au cœur de Tokyo, ainsi que dans les quartiers commerciaux de Shinjuku et de Shibuya, selon ce journal. Le gourou aurait prédit qu'un grand tremblement de terre touchera la ville de Tokyo le 15 avril et qu'un événement « horrible » se produirait dans le quartier de Shinjuku le même jour, affirmant les médias nippons.

UN AUTRE CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Washington (AFP) — Un septième républicain, le représentant Bob Dornan, a annoncé officiellement sa candidature à la Maison-Blanche hier à Washington en soulignant qu'il entendait mener une croisade pour lutter contre la « déchéance morale » de l'Amérique. Ardent défenseur de la foi et de la famille, connu pour ses attaques vindicatives, le représentant de Californie, qui effectue à 62 ans son huitième mandat, a choisi de lancer sa campagne sur le site du Memorial national dédié aux forces de l'ordre car, a-t-il dit, « j'aime les gens qui mettent leur vie en danger ». Un public clairsemé était venu l'entendre. « L'Amérique s'empoisonne elle-même » mais le rêve américain, qui « disparaît devant nos yeux (...) peut-être reconstruit », a-t-il lancé, le cheveu en bataille. « Vous ne pouvez avoir la liberté sans que les gens soient vertueux », a ajouté avec énergie le candidat, après avoir évoqué la mémoire de ses amis morts durant la guerre du Vietnam.

UN FILS DE WALESA EN PRISON

Varsovie (AFP) — Un des fils du président polonais Lech Walesa, Przemyslaw, âgé de 21 ans, a été condamné hier à deux ans de prison ferme pour un accident de la circulation qui qu'il avait provoqué en état d'ébriété il y a un an et demi, et pour avoir frappé et insulté des policiers venus l'arrêter. Le président du tribunal de Gdansk, où s'était déroulé le procès, est allé au delà du réquisitoire du procureur qui avait demandé pour Przemyslaw Walesa deux ans de prison avec sursis de cinq ans. Il a rejeté aussi la demande de la défense visant à obtenir une suspension conditionnelle de la peine. Le juge, M. Marek Wojtala, a expliqué la sévérité de sa décision notamment par l'attitude agressive adoptée par le jeune Walesa à l'égard des policiers. Il a souligné que l'accusé avait commis au total neuf délits différents.

L'EXTRÊME DROITE ALLEMANDE EST RICHE

Hambourg (AFP) — Des industriels allemands soutiennent financièrement des partis et des magazines d'extrême droite, a affirmé hier le magazine télévisé *Panorama* de la première chaîne publique allemande ARD, en avant première de sa diffusion. Selon *Panorama*, ce sont des patrons d'entreprise de taille moyenne, réalisant un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de millions de Deutschmarks (un DM égale 1,40 dollar US), qui sont les principaux financiers des extrémistes de droite et des négationnistes, et non pas les grands groupes industriels.

Tchernobyl fermera

Kiev (Reuters) — L'Ukraine a accepté hier de fermer la centrale nucléaire de Tchernobyl d'ici l'an 2000 et a requis l'aide occidentale pour la remplacer par une centrale thermique à gaz, ont déclaré des responsables européens et ukrainiens.

Le ministre français de l'Environnement Michel Barnier, représentant l'Union européenne, a déclaré au sortir d'un entretien avec le chef de l'Etat que Leonid Koutchma s'était engagé à fermer la centrale.

« C'est la première fois que les autorités ukrainiennes ont annoncé clairement une date de fermeture définitive et complète du site de Tchernobyl », a-t-il dit lors d'une conférence de presse. « C'est un contrat de confiance entre l'Ukraine et les pays du G7 et l'Union européenne », a-t-il ajouté.

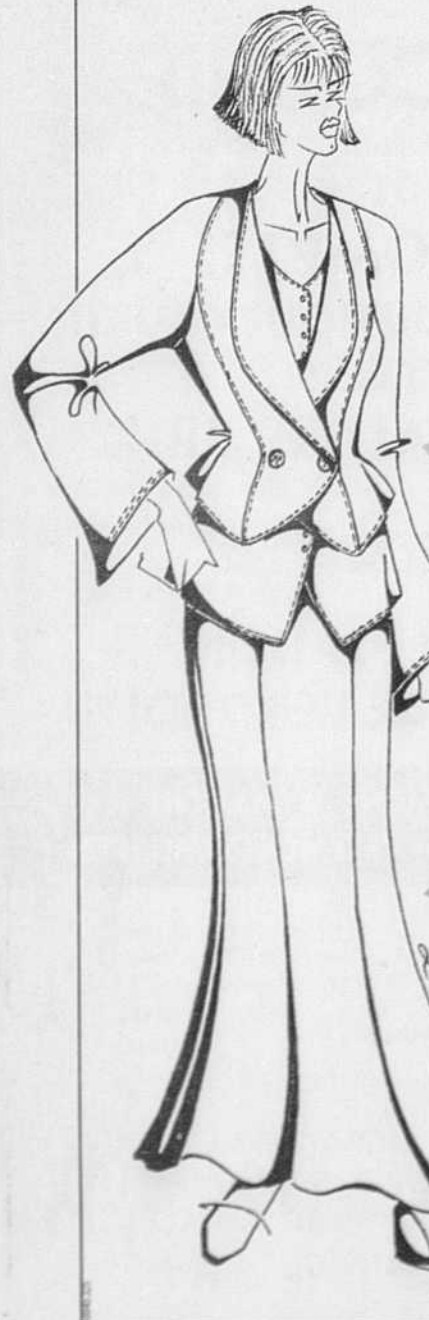
Selon le dirigeant du conseil de sécurité ukrainien, Vladimir Gorbouline, Leonid Koutchma a déclaré à Michel Barnier que l'Ukraine recherchait des financements auprès du G7 en vue de construire une centrale thermique à gaz.

Le ministre français de l'Environnement a précisé que des experts allaient étudier le projet ukrainien, dont le montant est estimé à 4,4 milliards de dollars. Le projet de fermeture de la centrale sera par ailleurs présenté lors du prochain sommet du G7 à Halifax.

« Ce qui paraît important aujourd'hui, c'est qu'il y a un changement, que le dialogue de sourds s'est peut-être arrêté », a-t-il dit. « On a décidé, plutôt que de faire de grands discours ou de nous lancer de grandes sommes, d'enclencher le processus de fermeture. »

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR CHEZ NOUS ET DE VOUS COMPTER PARMIS LES FEMMES LES PLUS IRRÉSISTIBLES DU PRINTEMPS.

MME CLAUDINE LACOUR, CONSEILLÈRE MODE, S'EST JOINTE À NOUS.



BOUTIQUE
LYNE
L'ESPÉRANCE

1402, RUE BEAUDIEN EST
(ANGLE RUE GARNIER)
278-4292

NOURAIE



OGILVY

La plus grande sélection de tapis persans

Tapis de qualité supérieure
Tapis neufs, semi-antiques et antiques

CINQUIÈME ÉTAGE

1307 OUEST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL (514) 842-7711 POSTE 325

Israël boucle les territoires

Jérusalem (AFP) — Israël a totalement interdit pour la Pâque juive l'entrée de son territoire aux Palestiniens de Cisjordanie occupée et de la bande de Gaza autonome, jusqu'au 22 avril à minuit, a annoncé un porte-parole militaire.

Des mesures d'allègements concernant le passage des marchandises et l'entrée d'ouvriers en Israël seront prises entre le dimanche 16 et le mercredi 19, mais elles ne concer-

neront que la bande de Gaza, a ajouté le porte-parole. La fermeture qui devait initialement durer jusqu'à dimanche, a été prolongée d'une semaine à la demande du ministre de la Police, Moshe Shahal, pour couvrir toute la semaine pascale, a-t-on appris de source policière. Cette mesure est destinée à réduire les risques d'attentats palestiniens durant la fête, a affirmé le porte-parole de la police, Eric Bar Chen.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↑ +8.78	↑ +6.74	↑ +10.37	↑ +0.21	↓ -0.30
2145.48	4303.28	4208.18	72.78	390.00

Un épais brouillard entoure le sort de Chrysler

Washington (AFP) — Un épais brouillard entourait hier le sort de Chrysler, alors que le géant américain de l'automobile ne paraît guère avoir d'autre choix que de recourir à un sauveur extérieur s'il veut empêcher son rachat par le milliardaire Kirk Kerkorian.

Le p.-d.g. de Chrysler, Robert Eaton, a affirmé mercredi soir que la société n'était «pas à vendre», rejetant fermement la proposition de rachat de près de 22,8 milliards \$ US faite le matin par le milliardaire californien.

La direction a tenu à se dissocier d'une offre qui remet en cause les fondements même de sa prudente gestion. Le rachat serait en effet financé en partie sur les confortables réserves de liquidités de Chrysler, réduisant de 70 % des économies mises de côté en prévision de périodes de vaches maigres.

«Nous ne voulons pas placer Chrysler en situation de risque», a déclaré M. Eaton dans un communiqué. «Nous avons travaillé dur pour bâtir la force financière de cette société, pour accroître la valeur des actions et bâtir la confiance des clients et nous n'avons nullement le désir de renverser ce processus», a-t-il ajouté.

L'industrie automobile est extrêmement dépendante des cycles économiques. Les résultats financiers du constructeur pour le premier trimestre, publiés hier, montrent déjà une baisse des ventes après deux années de production forcée, alors que la croissance ralentit aux États-Unis.

Son résultat net trimestriel n'est que de 592 millions \$ US contre 938 millions en 1994, année particulièrement faste pour l'automobile américaine. Le chiffre d'affaires n'avance que faiblement, à 13,6 milliards \$ US contre 13,2 milliards. Les résultats 1995 tiennent compte d'une charge de 115 millions \$ provenant du remplacement du verrouillage des portes arrière des monopaces. Les ventes mondiales d'automobiles, pour leur part, se sont élevées à 714 765 unités contre 740 598.

Chrysler a été échaudé à plusieurs reprises. Le groupe avait été au bord de la faillite en 1980 et le gouvernement avait dû venir à son secours

avec un prêt de 1,5 milliard \$ US. Une restructuration musclée, menée par le remuant p.-d.g. Lee Iacocca, avait sorti la société d'affaire mais elle avait replongé dans le rouge avec la récession de 1990-91.

Depuis l'élection il y a trois ans de M. Eaton après l'éviction de M. Iacocca, Chrysler a accumulé 7,5 milliards \$ US de liquidités, grâce à des résultats records portés par la forte reprise de l'économie américaine.

Un des responsables financiers de Chrysler, James Donlon, estimait hier que ces réserves avaient le «niveau approprié» dans le cas d'une dépression comparable à celle du début de la décennie. Tout en remarquant l'«excellence» du travail de l'équipe dirigeante, M. Kerkorian reproche à la direction du groupe de Highland Park (près de Detroit) de trop épargner. Le milliardaire, ami de M. Iacocca, est le principal actionnaire de Chrysler avec 10 % du capital.

Mais, pour empêcher le rachat, M. Eaton va devoir endettier le groupe, relève l'analyste Scott Sprinzen, de Standard & Poor's. «Quelle que soit la solution, la compagnie finira avec beaucoup plus de dettes», souligne-t-il.

La direction, qui détient moins de 1 % du capital, n'a pas la base de départ pour racheter elle-même Chrysler, indique l'analyste. Les autres options impliquent toutes un endettement.

M. Eaton peut en effet choisir un rachat massif par Chrysler des actions du groupe, pour faire monter le cours des titres et rendre trop chère une acquisition. Il peut aussi offrir à M. Kerkorian de racheter les actions détenues par le milliardaire à un prix très élevé, de façon à détourner l'intérêt du raider.

Reste l'appel au secours à un autre repreneur, «un autre constructeur ou une institution financière par exemple», ajoute l'analyste.

Enfin, les spécialistes n'excluent pas que le rejet de l'offre puisse être moins catégorique qu'il n'y paraît. La direction a obligation d'agir dans l'intérêt des actionnaires et est tenue «d'opposer au moins une résistance de principe» pour faire monter les enjeux, souligne M. Sprinzen.

Les marchés font mentir Moody's

Au lendemain de la décote de la dette fédérale par l'agence new-yorkaise, les investisseurs achètent les valeurs canadiennes qu'ils estiment sous-évaluées

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Sous l'impulsion des investisseurs étrangers, surtout les Européens, les valeurs canadiennes ont continué, hier, à enregistrer des gains, vingt-quatre heures après que Moody's eut confirmé la décote du Canada.

Libérés, pour ainsi dire, par la décision de l'agence d'évaluation américaine, les investisseurs étrangers ont acheté des titres canadiens en nombre suffisant imposant pour que la devise canadienne termine la séance à 72,78 cents américains, en hausse de 21 centimes, alors qu'une diminution de près de 15 points de marge du taux directeur de la Banque du Canada pointait à l'horizon.

Directeur, marché monétaire, à la Banque de Montréal, Guy Phaneuf a constaté que les gestionnaires œuvrant de ce côté-ci de l'Atlantique avaient été «impressionnés» par la bonne cote que les Européens maintenaient à l'endroit du Canada. Dans la nuit de jeudi, le dollar canadien est allé jusqu'à 72,86 cents américains sur les marchés européens.

Ce regain d'attention de la part des gestionnaires

européens à l'égard du Canada est largement attribuable au fait que ces derniers sont arrivés à la conclusion, après le geste de Moody's, que le Canada, et notamment sa monnaie, étaient largement sous-évalués. C'est du moins ce qu'a observé André Sullivan, vice-président à la Banque Nationale de Paris (BNP). Selon cet expert, le tournant effectué hier peut être compris comme étant une correction de la trop grande faiblesse imprimée aux valeurs canadiennes au cours des derniers mois. Dans ce contexte, dans cet environnement conjugué de son évolution avec correction, il ne serait pas étonnant que le dollar canadien atteigne les 75 cents américains d'ici deux mois.

Cette embellie s'appuie également sur le fait que l'écart avec les taux américains demeure passablement élevé, soit aux environs de 220 points. À titre indicatif, on se souviendra que le 29 novembre 1994, l'écart entre taux canadiens et américains avait été ramené à zéro. Autrement dit, les investisseurs européens ont acheté «du canadien» en ayant à l'esprit le fait que nous offrons une forte prime par rapport aux ce qu'offrent les Américains.

Qui plus est, il est important de comprendre, se-

lon Robert Normand, économiste au Mouvement Desjardins, que contrairement à la situation qui prévalait au début de l'année, beaucoup de nuages sont aujourd'hui disparus. «L'année a commencé avec la crise mexicaine, a poursuivi M. Normand. Puis les gestionnaires ont continué à se retirer du Canada parce qu'ils ont jugé qu'entre les exercices budgétaires du fédéral et des provinces, l'annonce de Moody's en février dernier et le référendum au Québec, la situation était appelée à se corser.

«Aujourd'hui, on réalise que la forte majorité des huit budgets provinciaux déposés jusqu'à présent sont équilibrés ou visent à l'équilibre d'ici deux ans. Pour sa part, le ministre Martin a déposé un budget plus serré que les précédents. Bref, sur ce front, on a constaté qu'il y avait un changement de tendance. Puis le référendum a été reporté jusqu'à l'automne. Enfin, Moody's est passé à l'acte. Tous ces nuages étant désormais derrière nous, les investisseurs ont jugé qu'il était temps de revenir au Canada.»

Enfin, les derniers chiffres concernant l'inflation aux États-Unis étant en dessous des attentes, il est possible que la Réserve fédérale américaine s'abstienne de hausser ses taux.

Les produits dérivés déstabilisent les marchés, selon Georges Soros

New York (Reuters) — George Soros estime que les marchés financiers à travers le monde risquent de s'effondrer et que les instruments dérivés constituent un élément déstabilisant.

Dans un entretien accordé lundi et qui devait être diffusé hier dans la soirée par la chaîne de télévision publique PBS, l'homme d'affaires observe que, par nature, les marchés sont instables. George Soros suggère aussi que la Banque des règlements internationaux (BRI), qui impose des normes de capitalisation aux banques, établisse des règles pour les produits dérivés.

«Nous sommes arrivés à un point où il faut faire quelque chose», ajoute-t-il.

Pour le célèbre homme d'affaires, qui a pourtant fait sa marque en spéculant à l'aide des produits dérivés, les marchés émergents n'ont jamais

été aussi proches de connaître une crise comparable au krach de 1929 à Wall Street. George Soros se dit «de plus en plus perturbé par le rôle joué sur les marchés par les dérivés. Ils suscitent des comportements de «suivi automatique de la tendance» qui détournent de l'équilibre et poussent à l'extrême».

Pour les dérivés, il souhaite que les transactions soient limitées aux seuls instruments ayant reçu l'agrément de la BRI.

Par ailleurs, il observe qu'il y a une crise bancaire latente au Japon et que la crise financière mexicaine devrait contribuer à freiner l'économie aux États-Unis et à y réduire ainsi les risques d'inflation.

George Soros souhaite enfin qu'une nouvelle instance internationale comme le FMI ou la Banque mondiale soit créée pour garantir les crédits des pays lourdement endettés.

EN BREF

LA COTE D'AIR CANADA POURRAIT S'ÉLEVER

L'agence américaine Moody's entend revoir la cote de la dette à long terme d'Air Canada, avec perspective de hausse. Cette révision favorable porterait sur environ 455 millions \$ de dette à long terme non garantie, présentement cotée B1, et subordonnée (B3). Cette réévaluation de l'agence s'inscrit dans la foulée de l'émission d'actions du transporteur, pour 500 millions \$. L'analyse de Moody's portera sur l'impact de ce financement sur le bilan et sur les ratios financiers du transporteur. L'agence en profitera également pour se pencher sur les retombées de la nouvelle entente «à ciel ouvert» entre le Canada et les États-Unis sur les résultats d'exploitation d'Air Canada.

BOMBARDIER VEND UN AÉROPORT

Short Brothers PLC, une filiale de Bombardier, a conclu une entente avec Sarcon Diamond, d'Irlande du

Nord, portant sur la vente de l'entreprise Belfast City Airport et des terrains adjacents, pour un montant de 24 millions de livres sterling, soit environ 52 millions \$. Les activités commerciales de l'aéroport de Belfast, lancées en 1983, ont connu beaucoup de succès. Toutefois, le nombre de passagers ayant sans cesse augmenté, des investissements additionnels importants s'avèrent nécessaires pour assurer son développement et sa modernisation. «L'aéroport ne fait pas partie du noyau de nos activités d'exploitation», a expliqué Bombardier.

BÉNÉFICE RECORD POUR LA SUN LIFE

La Sun Life a enregistré un bénéfice net record de 304,5 millions \$ en 1994, soit une amélioration de 101,3 % sur l'exercice précédent. L'actif total qu'elle gère a franchi pour la première fois le cap des 100 milliards \$, s'établissant à 107 milliards \$. Ses excédents ont progressé de 12,4 % pour atteindre 4,6 milliards \$.

Aide financière aux agriculteurs

Québec promet de donner satisfaction à l'UPA

Québec (PC) — Le premier ministre Jacques Parizeau et son ministre de l'Agriculture Marcel Landry ont promis, hier, que le gouvernement essaiera de corriger une directive que les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles considèrent inacceptable.

L'UPA a en effet très mal accueilli une décision du ministère de l'Agriculture, annoncée le 22 mars dernier, d'augmenter de 3000 \$ à 10 000 \$ de façon rétroactive, la valeur de la production agricole annuelle donnant accès aux programmes d'aide financière, incluant le remboursement de taxes municipales et scolaires. Le différend a été soumis directement, hier, à M. Parizeau par le président de l'UPA Laurent Pellerin.

À l'issue de sa rencontre avec le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, M. Pellerin a rapporté

qu'on lui avait promis de chercher des solutions et de régler le conflit dès la prochaine réunion du Conseil des ministres (dans deux semaines). «On n'annonce pas à des producteurs en 1995, a poursuivi M. Pellerin, qu'ils n'auront plus accès à des programmes lorsqu'ils déposeront leurs rapports de 1994. Dans une société civilisée, il faut avertir les gens d'avance.»

Les dirigeants de l'UPA sont montés rapidement aux barricades surtout parce qu'ils considèrent que la décision unilatérale du ministère de hausser le taux d'admissibilité au statut d'agriculteur leur appartient depuis 1972. Pour l'UPA, le seuil d'admissibilité acceptable aux programmes, dans un premier temps, se situerait autour de 5000 \$, et elle n'est vraiment pas totalement réfractaire à d'autres hausses graduelles.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

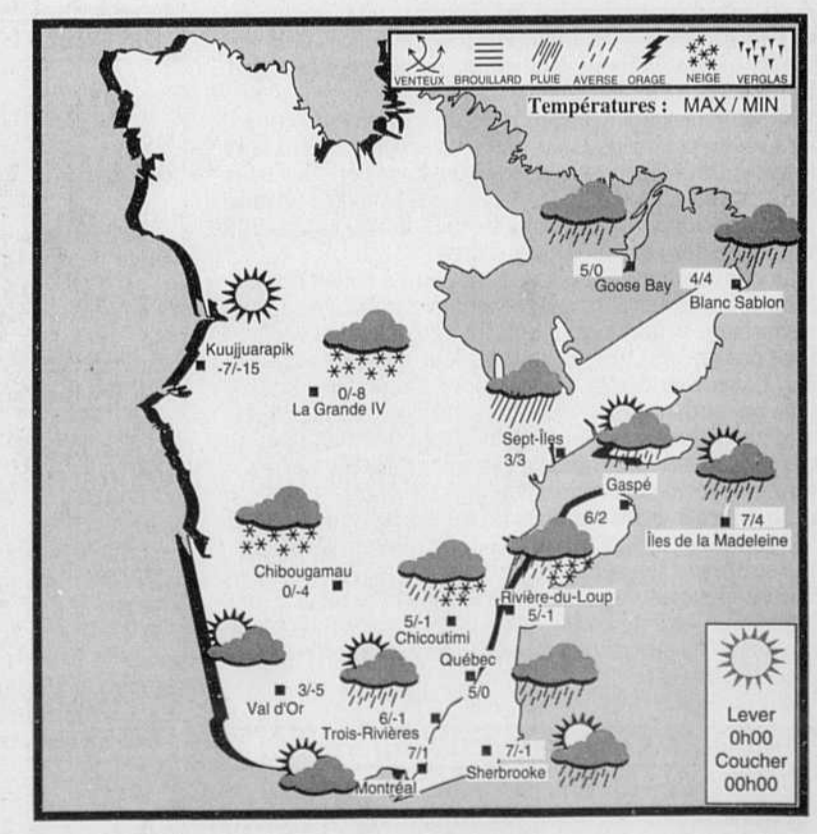
FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CREANÇES, NO: 700-32-001288-9411
Nouvel avis de vente. Le greffier pour et au nom de Stéphanie Foirier, Partie demanderesse, -vs- Normand Soulière, Partie défenderesse. Le 25ième jour d'avril 1995, à 11h00, au 145, Archambault, appartement 2, Terrebonne, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de Normand Soulière, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford Econoline, couleur blanc et noir, immatriculé FL44539 Québec, n/s 1FDK3018EHA12230. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Michel Panneton, Huissier, (514)471-8078. JACQUES HUILLIER, LANCOT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-021134-940 - DEMANDE DE PAIEMENT ET AVIS DE VENTE. MOUNT ROYAL GREGORCAST INC. (CICQ 000CFOR 925). Partie demanderesse, -vs- 4-D EXPRESS INC., Partie défenderesse. Le 25ième jour d'avril 1995, à 10h30, au 2768 Cordner, Ville Lasalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 4-D EXPRESS INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur de marque Compaq Presario 425, clavier, imprimante et acc.; 1 laveuse à pression de marque Karcher; 1 aspirateur commercial; et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: LORIS LUCIANI, huissier du district de Montréal, 514-848-0979; Fax 848-7016. MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

PRÉSENT Greffier adjoint LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, Créancière
LES HÉRITIERS DE FEU SHADRAGH FAMILAMIRI, -et- MRS. SHOUSHAN KHANA, Débiteurs
A: LES HÉRITIERS DE FEU SHADRAGH FAMILAMIRI -et- MRS SHOUSHAN KHANA
Prenez avis que le procureur de La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie, a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, une copie d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire à votre intention. A moins que vous n'ayez remédié au défaut dénoncé audit préavis dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis au Bureau de la publicité des droits, il pourra être procédé suivant la loi. Montréal, le 11 avril 1995. MICHEL MARTIN, G.a.

LA MÉTÉO				
Prévision à long terme pour Montréal				
Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 7	min 1	max 6	0/10	1/11



Prévision à long terme pour Québec				
Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 5	min 0	max 5	-2/9	-2/10

Prévision à long terme pour OTTAWA				
Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 7	min -2	max 9	-1/10	1/12

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0404
La maîtrise des intangibles

RÉSULTATS
Tirage du 95-04-12
16 17 19 32 35 42
Numéro complémentaire: 33
GAGNANTS LOTS
6/6 1 2 398 079,30 \$
5/6+ 12 59 952,00 \$
5/6 271 2 123,70 \$
4/6 15 716 70,20 \$
3/6 293 020 10,00 \$
Vente totale: 17 169 686,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$
Prochain tirage: 95-04-15

Extra Tirage du 95-04-12
NUMÉROS LOTS
154361 100 000 \$
54361 1 000 \$
4361 250 \$
361 50 \$
61 10 \$
1 2 \$
TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Ville de Chicoutimi
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHICOUTIMI
COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHICOUTIMI
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est par la personne des personnes ci-après nommées sont sommées de se présenter à la Cour Municipale de la Ville de Chicoutimi située au 201, rue Racine est, Chicoutimi, à 09:30 HEURES, LE 26 AVRIL 1995, devant le Juge municipal, afin de répondre aux incipations et être traitées selon la loi puisque signification n'a pu être faite autrement, n'ayant aucune adresse connue dans la province de Québec.
05014774 94-01146-8 Bibeau, Blaine 1964-09-05
05014775 94-01147-0 Bibeau, Blaine 1964-09-05
05014697 95-00510-2 Bouchard, Caroline 1971-04-17
05017487 95-00611-5 Caron, Jacques
CAE003706 95-00616-6 Labossière, Carline 1968-10-19
05010073 95-00613-9 Larouche, Mario 1972-05-23
05014544 95-00614-1 Miclette, Josée 1964-06-25
05008395 94-01045-4 Morissette, Sonia 1969-02-23
05005978 94-00979-4 Patry, Gérald 1952-04-09
05007746 94-02093-6 Smail, Jean-François 1968-11-05
AVIS VOUS EST DONNÉ qu'un avis d'audition est déposé au greffe de la Cour.
De plus, prenez avis qu'à défaut de comparaitre, un jugement sera prononcé contre vous. L'avis de jugement indiquant que l'amende et les frais sont payables dans les 30 jours est également déposé au greffe de la Cour. À défaut de paiement, les procédures d'exécution du jugement seront entreprises contre vous conformément à la loi.
MME DENISE BOUCHARD GREFFIERE-ADJOINTE

Merci de votre p'tit coup de cœur.
FONDATION DES COULEURS DU QUÉBEC
Au cœur de la solution!

ÉCONOMIE

TAUX D'INTÉRÊT - TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 13 avril 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	10,250
CIBC	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
Laurentienne	6,000	7,125	7,375	7,875	9,250	9,625	9,875	9,750
de Montréal	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	10,250
Banque Nationale	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	9,750
Banque Royale	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	10,250
Banque Scotia	5,750	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	12,250
Toronto-Dominion	5,750	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	11,500
Hongkong	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
BNP	6,400	7,250	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Canada Trust	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	11,750
Sun Life	6,550	7,375	7,500	7,875	9,000	9,375	9,625	—
Fid. Desjardins	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
Trust Général	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	9,750
Tr. Laurentienne	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
Montréal Trust	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
Tr. PrêtRev.	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	—
Trust Royal	6,250	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	10,750
Tr. LaCapitale	7,000	7,850	7,500	8,250	10,250	10,125	10,500	—
Gr. Mutuelle	5,750	7,250	7,400	7,450	9,250	9,625	9,875	—
Gr. Investors	—	7,125	7,500	7,875	9,000	9,375	9,625	—
Sherbrooke Trust	6,000	7,125	7,500	7,875	9,250	9,625	9,875	9,750

DEVISES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3902	Hong-Kong (dollar)	0,1847
Allemagne (mark)	1,0002	Indonésie (rupiah)	0,00063
Australie (dollar)	1,0444	Italie (lire)	0,000831
Barbade (dollar)	0,7049	Jamaïque (dollar)	0,0432
Belgique (franc)	0,049472	Japon (yen)	0,01647
Bermudes (dollar)	1,4027	Mexique (peso)	0,2276
Brésil (real)	1,6123	Pays-Bas (florin)	0,9106
Caraïbes (dollar)	0,5218	Portugal (escudo)	0,00979
Chine (renminbi)	0,1707	Royaume-Uni (livre)	2,2121
Espagne (peseta)	0,01152	Russie (rouble)	0,00028
États-Unis (dollar)	1,3740	Singapour (dollar)	1,003
Europe (ECU)	1,8139	Suisse (franc)	1,2237
France (franc)	0,2819	Taiwan (dollar)	0,0562
Grèce (drachme)	0,0065	Venezuela (bolivar)	0,00827

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

Valeurs mobilières

Il y a obligation de témoigner, statue la Cour suprême

Ottawa (PC) — Les gens d'affaires qui font l'objet d'une enquête par un organisme provincial de contrôle des transactions boursières peuvent être obligés de témoigner sous serment et de déposer leurs documents, a statué la Cour suprême hier.

Dans un jugement unanime, la cour rejette les arguments de deux hommes de Vancouver qui affirmaient que leurs droits avaient été violés par la commission des valeurs mobilières de Colombie-Britannique. Bruce Douglas Branch et Pal Arthur Levitt avaient reçu une sommation à comparaître en 1987 après qu'un rapport d'un vérificateur eut découvert plus de 1,3 million \$ en investissements contestables faits par leur compagnie.

Celle-ci, Terra Nova Energy, est aujourd'hui appelée Sato Science International.

MM. Branch et Levitt ont refusé de témoigner, s'appuyant sur les droits constitutionnels qui protègent un individu contre la possibilité de s'incriminer soi-même, et prétendant avoir été l'objet d'une enquête et d'une sai-

sie injustifiées. Un jugement en leur faveur aurait pu provoquer des remous dans le marché boursier à travers le pays. La plupart des provinces ont des lois similaires à celle de la Colombie-Britannique qui donne à la commission des valeurs mobilières des pouvoirs étendus lui permettant de convoquer des témoins et d'exiger qu'on lui remette des documents.

Les juges John Sopinka et Frank Iacobucci, rédigeant le jugement au nom de leurs collègues, ont décidé que cette loi ne violait pas la Charte des droits. Elle a pour but de protéger le public contre des pratiques peu scrupuleuses et contre la fraude, ont-ils jugé. L'enquête menée autour de MM. Branch et Levitt avait une «utilité sociale évidente».

Ceux qui travaillent dans une industrie hautement réglementée, comme le marché des changes, doivent accepter «une intrusion raisonnable de l'État» dans leurs affaires, et ne doivent pas s'attendre à ce que leurs transactions soient complètement privées.

Onex s'intéresse à Labatt

La société de portefeuille Onex, de Toronto, a confirmé hier s'intéresser à John Labatt. Mais la décision de déposer ou non une offre d'achat ferme n'a pas encore été prise. Le spécialiste des acquisitions a fait cette déclaration à la demande des autorités de la Bourse de Toronto, l'invitant à commenter une rumeur devenue persistante. Labatt, évaluée présentement à 2,5 milliards \$, est au cœur des rumeurs d'OPA depuis des mois maintenant.

Mécontents des actuels gestionnaires, les actionnaires du deuxième brasseur canadien appellent à un

changement depuis quelque temps déjà. Remettant en question les dernières décisions prises par les administrateurs, ces actionnaires n'ont particulièrement pas apprécié les derniers gestes posés, notamment l'acquisition, pour 700 millions \$, d'une brasserie au Mexique qui avait l'effondrement de 50 % du peso, et cette tentative audacieuse de mettre la main sur Madison Square Garden.

Onex, spécialiste des acquisitions, a déposé l'an dernier un profit net de 162,5 millions \$, sur des revenus de 3,5 milliards \$.

Nasdaq: l'audience s'enlise dans la procédure

L'audience de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) portant sur l'utilisation d'un terminal de la bourse américaine des petites capitalisations Nasdaq chez un courtier montréalais s'est embourbée, hier, dans la procédure et n'abordera le fond de l'affaire qu'à une date ultérieure, le 13 juin prochain.

Rappelons que la filiale américaine du courtier Marleau, Lemire entend

exploiter un terminal de négociation électronique de titres Nasdaq à Montréal. Dans ce contexte, Nasdaq a demandé une dispense à la CVMQ pour que cette activité ne soit pas considérée comme une bourse au sens de la réglementation. Plusieurs avocats sont venus ajouter leur grain de sel, hier, dont un de l'Ontario qui a demandé qu'une audience pancanadienne soit tenue à ce sujet, a rapporté un porte-parole de la Commission.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
SALLE DE DANSE LA JAVA (1981) INC. Salle de Danse La Java 48, boul. des Laurentides Laval Dossier: 156-141	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	48, boul. des Laurentides Laval
2738-9873 QUÉBEC INC. Bar Volcano 1693, rue St-Denis Montréal Dossier: 200-378	Addition d'autorisations de spectacles dans 1 bar avec dance	1693, rue St-Denis Montréal
LES SERVICES DE CAFETERIA JE-CO INC. Les Services de Cafeteria Je-Co Inc. 2512, av. Samuel-Morse Montréal Dossier: 203-240	1 Restaurant pour vendre	600, Fullum Montréal
2950910 CANADA INC. Chi-Chis Restaurant/Bar Mexicain 985, boul. St-Jean Pointe-Claire Dossier: 247-056	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	985, boul. St-Jean Pointe-Claire
2752-5104 QUÉBEC INC. Salle de billard le Swimming 3643, rue St-Laurent Montréal Dossier: 805-341	Retrait de la mention Centre Sportif dans 1 Bar	3643, rue St-Laurent Montréal
LES RESTAURANTS SPORTSCENE INC. La Cage aux Sports (Réné Lévesque) 426, Ste-Hélène, suite 300 Montréal Dossier: 1174-473	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	1441, René Lévesque Ouest Montréal
2963-1108 QUÉBEC INC. Bar Christopher N.F. 01029, Charlevoix Montréal Dossier: 216-986	1 Licence d'exploitation de site d'appareils de loterie vidéo	01029, Charlevoix Montréal

BERTHE DANSEREAU INC. Berthe Dansereau Inc. 350, rue St-Paul Est Montréal Dossier: 1022-631	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	350, rue St-Paul Est Montréal
9015-6738 PIZZADELIC 361-363, St-Charles Ouest Longueuil Dossier: 1170-539	1 Restaurant sur terrasse (Demande amendée)	361-363, St-Charles Ouest Longueuil
3127508 CANADA INC. Casa Grecque Dollard-des-Ormeaux 1955, Monterey Laval Dossier: 1174-564	1 Restaurant pour servir	3855 A, boul. St-Jean Dollard-des-Ormeaux
3127516 CANADA INC. Salle de Réception Olympia 1955, Monterey Laval Dossier: 1174-622	1 Restaurant pour vendre	3855 B, boul. St-Jean Dollard-des-Ormeaux

DAIGLE, Lucille Brasserie Rustic 5250, Hubert Guertin St-Hubert Dossier: 327-007	Changement de catégorie de Taverne à Brasserie et autorisation de spectacles	2059, boul. Lapinière Brossard
--	--	--------------------------------

PEREIRA, José Restaurant Le Grand-Père 9920, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 380-592	1 Restaurant pour vendre avec spectacles	9920, boul. St-Laurent Montréal
---	--	---------------------------------

3101-0325 QUÉBEC INC. Rock Delice Café 870, De Maisonneuve Est #G-10, Montréal Dossier: 1174-895	1 Bar	870, De Maisonneuve Est #G-10, Montréal
--	-------	---

LA TORELLA, Federico Café Mezza Luna 2442, rue Robitoux LaSalle Dossier: 1175-074	1 Restaurant pour vendre	7699, boul. Newman LaSalle
---	--------------------------	----------------------------

SAN KETHESWARANATHAN, PEDRO DUARTE, WELLINGTON LUIZ DA SILVA Aquarelle du Brésil 2156, Sherbrooke Ouest app. 10, Montréal Dossier: 1175-157	1 Restaurant pour vendre	3951, St-Denis Montréal
---	--------------------------	-------------------------

2862-1290 QUÉBEC INC. Brasserie Renaissance/Restaurant Renaissance 7560, boul. Henri-Bourassa Est Anjou Dossier: 841-353	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	7560, boul. Henri-Bourassa Est Anjou
--	--	--------------------------------------

BELLEMARE, René Bistrot Bar aux Fûces 9496, de Tilly Laval Dossier: 929-745	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	11950, rue Sherbrooke Est Montréal
---	---------------------------------------	------------------------------------

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

C O U P D'ŒIL B O U R S I E R

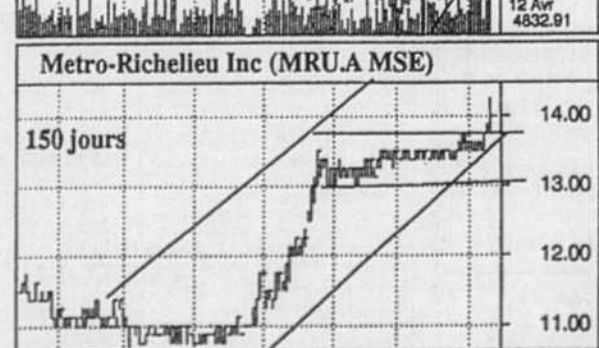
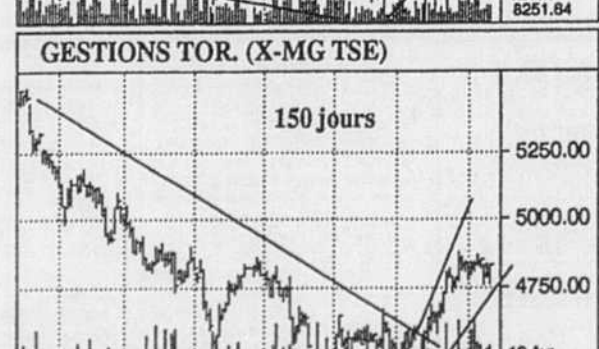
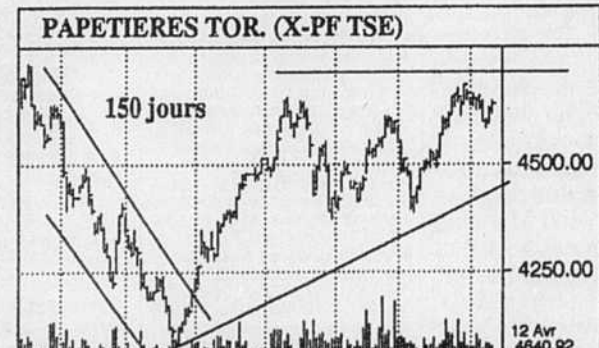
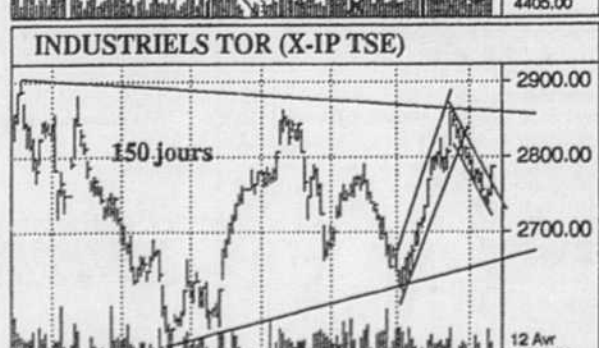
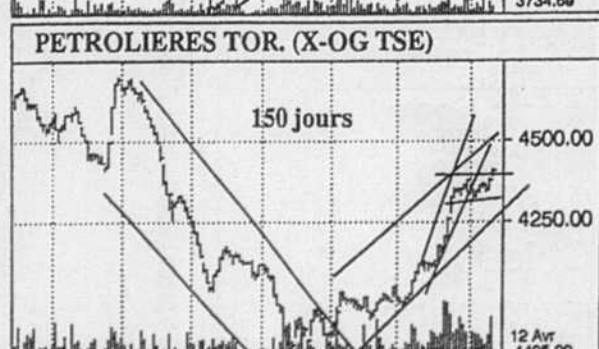
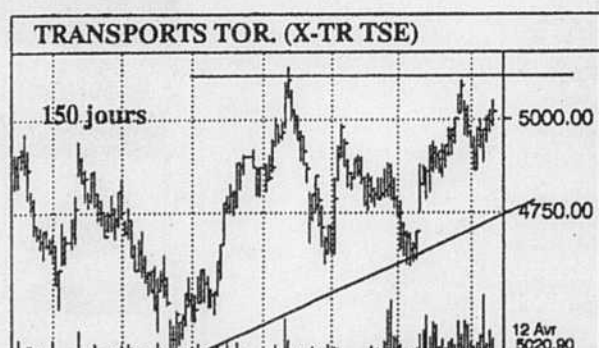
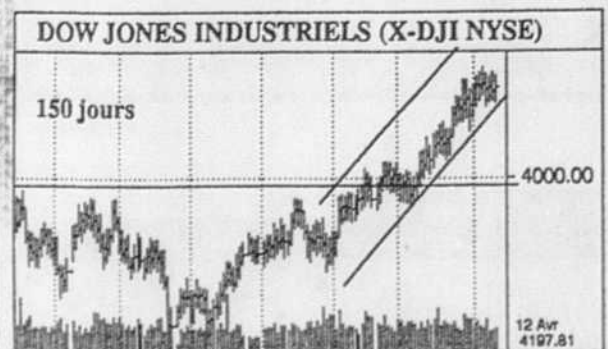
Le mouvement se maintient, mais les aurifères cèdent

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

L'indice de la moyenne de tous les titres de New York (NYA) montre que les hausses demeurent plus importantes que les baisses sur l'ensemble de cette Bourse.

A Toronto, le mouvement haussier s'est maintenu. Toutefois, ce ne sont pas les premiers secteurs ayant déclenché le mouvement qui ont continué en l'occurrence: les pétrolières, les industriels, les minières et le détail. Ils se sont contentés de rester relativement stables. Il y a quand même les transports et les forestiers qui se sont bien conduits. Ce sont les aurifères qui se sont assez fortement corrigés, brisant leur support à très court terme et du même coup la tendance haussière des trois derniers mois. Avec plusieurs secteurs stables, la bonne chute des aurifères empêche le TSE 300 de montrer le rattrapage des secteurs retardataires.

La consommation en a pris un coup à cause de Seagram mais ce dernier regagne lentement l'amour des investisseurs. Pendant ce temps, Imasco, Labatt et Molson n'ont pas été affectées, continuant leur mouvement haussier. Le secteur des communications a repris à la hausse dans sa tendance haussière mais très peu de titres peuvent en endosser la responsabilité. La gestion a fait de même, poussée par Canadien Pacific et Power Corp. Ce dernier effectue un revirement de sa tendance baissière à court terme et les volumes de transaction sont élevés. Les banques passent au-dessus de la résistance des derniers mois et les services publics y vont d'une petite hausse refusant de céder sous l'important support. En cette veille de long congé, on peut dire que «l'affaire est chocolat». La prochaine chronique paraîtra mercredi prochain seulement.



DECISION-PLUS
Demandez notre vidéocassette GRATUITE
Deux heures enrichissantes pour les investisseurs boursiers
(514)392-1366

	Volume (000)	Perme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	17141	2136.70	+3.82	0.2
XCB:Bancaire	3846	2525.53	+8.46	0.3
XCO:Hydrocarbures	4688	1649.09	+15.08	0.9
XCM:Mines et métaux	3941	2768.99	-10.23	-0.4
XCF:Produits forestiers	1461	2894.20	+32.57	1.1
XCI:Bien d'Équipement	4257	2032.77	+9.67	0.5
XCU:Services publics	4741	1922.45	+7.40	0.4

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Perme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO						
TSE 35	20354	227.37	+0.87	0.4		
TSE 100	*	260.79	+1.58	0.6		
TSE 200	*	258.88	+0.09	0.0		
TSE 300	43721	4296.54	+21.56	0.5		
Institutions financières	3552	3240.84	+14.11	0.4		
Métaux et métaux	3397	4203.55	-22.40	-0.5		
Pétrolières	9710	4405.00	+30.42	0.7		
Industrielles	6266	2785.81	+37.47	1.4		
Aurifères	4471	10009.41	-22.41	-0.2		
Pâtes et papiers	1823	4640.92	+15.15	0.3		
Consommation	2685	6543.07	+84.38	1.3		
Immobilières	856	1730.80	-35.41	-2.0		
Transport	2722	5020.90	+29.65	0.6		
Pipelines	648	3822.05	+32.20	0.8		
Services publics	4198	3310.19	+7.83	0.2		
Communications	1140	8251.64	+17.41	0.2		
Ventes au détail	1004	3734.69	+18.89	0.5		
Sociétés de gestion	1242	4832.91	+36.50	0.8		

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Perme (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER						
Indice général	21559	752.71	-1.22	-0.2		
MARCHÉ AMÉRICAIN						
30 Industrielles	24833	4197.81	+10.73	0.3		
20 Transports	4741	1654.61	+10.95	0.7		
15 Services publics	2472	191.87	-0.19	-0.1		
65 Dow Jones Composé	32046	1405.00	+4.76	0.3		
Composite NYSE	*					

Nouveaux vols sans escale vers Miami, Dallas/Fort Worth et New York (JFK).

Quand les affaires vous appellent aux États-Unis, laissez-vous conduire par American Airlines. Dès le 2 mai, American Airlines vous propose un nouveau vol quotidien sans escale de Montréal à Miami. À partir du 26 mai, nous y ajouterons un nouveau vol direct quotidien vers Dallas/Fort Worth et dès le 1^{er} juin, vous aurez accès au service American Eagle jusqu'à l'aéroport JFK de New York.

1 nouveau vol direct vers Miami
à partir du 2 mai.

1 nouveau vol direct vers Dallas/Fort Worth
dès le 26 mai.

2 nouveaux vols directs vers New York JFK
À compter du 1^{er} juin.*

5 vols directs vers Chicago

Plus de destinations vers les États-Unis, l'Europe, l'Amérique latine et les Antilles.

Les vols sans escale d'American Airlines vers Chicago et Dallas/Fort Worth permettent aux gens d'affaires de Montréal de rejoindre facilement plus de 175 villes des États-Unis.* Nos deux nouveaux vols sans escale American Eagle vers l'aéroport JFK vous permettront d'établir facilement une liaison avec Bruxelles, Londres, Manchester, Paris, Zurich et Johannesburg. Enfin, notre nouveau vol sans escale vers Miami vous ouvrira la porte de nombreuses villes du Mexique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, en plus de vous donner accès aux plus belles plages des Antilles.

Achetez un billet aller-retour et gagnez 1 000 milles AAdvantage® en prime[§]

Si vous adhérez au programme AAdvantage d'American Airlines, obtenez 1 000 milles AAdvantage en prime lorsque vous achetez un billet aller-retour sur American Airlines ou American Eagle entre le Canada et les États-Unis, du 2 mai au 31 juillet 1995. Les milles AAdvantage peuvent être échangés contre des billets de classe supérieure ou des billets vers plus de 400 destinations, partout dans le monde, sur les lignes American Airlines, American Eagle, Canadian International et leurs partenaires régionaux.

Tarifs aller-retour spéciaux.

Obtenez un tarif spécial en achetant vos billets avant le 31 mai. Les voyages vers Chicago, Dallas/Fort Worth et Miami doivent être complétés avant le 30 juin. Les voyages vers New York doivent débiter au plus tard le 1^{er} juin et être complétés avant le 30 juin.

156 \$
New York JFK

261 \$
Chicago

288 \$
Miami

367 \$
Dallas/Fort Worth

Tarif aller-retour à partir de Montréal.

Communiquez avec votre agent de voyage ou American Airlines au 1-800-433-7300 pour de plus amples renseignements sur les tarifs et pour réserver des billets. American Airlines, la ligne américaine des gens d'affaires de Montréal.

American Airlines
American Eagle

Votre choix pour les voyages d'affaires vers les États-Unis et le reste du monde.



RESTRICTIONS: Tarifs en devises canadiennes pour vol aller-retour en classe économique. Non remboursable. Les réservations doivent être effectuées au moins 14 jours avant la date de départ et le prix des billets doit être réglé 14 jours avant la date de départ ou dans les 24 heures suivant la réservation, selon la première échéance, mais au plus tard le 31 mai 1995. Les voyages vers Chicago, Dallas/Fort Worth et Miami doivent être complétés avant le 30 juin 1995. Les voyages vers New York doivent débiter au plus tard le 1^{er} juin 1995 et prendre fin avant le 30 juin 1995. Les détenteurs des billets doivent passer la nuit du samedi à destination. Le nombre de places est limité. Il se peut que ces tarifs ne soient pas disponibles sur tous les vols et ces conditions sont sujettes à changement sans préavis. Il est possible d'apporter des modifications aux billets avant le départ sous réserve de frais de service de 46 \$ (CAN) et pourvu que les restrictions applicables au nouveau tarif soient respectées. Des frais d'annulation et de modification s'appliquent. Des redevances d'aéroport locales de 3 à 12 \$ (US) par aller-retour peuvent s'ajouter au prix indiqué. Taxes, frais d'administration et droits d'immigration en sus. Le tarif des vols internationaux doit être approuvé par le gouvernement. D'autres restrictions pourraient s'appliquer. American Eagle et AAdvantage sont des marques de commerce enregistrées d'American Airlines Inc. American Eagle est une ligne aérienne régionale affiliée à American Airlines. *Y compris le service American Eagle. †Service offert en collaboration avec South African Airways. ‡Pour obtenir les 1 000 milles AAdvantage de prime, vous devez être membre du club AAdvantage, habiter au Canada ou aux États-Unis et effectuer l'aller-retour sur American Airlines entre le Canada et les États-Unis entre le 2 mai 1995 et le 31 juillet 1995. Cette offre n'est pas valable avec un autre rabais, une prime ou une offre promotionnelle d'American Airlines ou d'une autre ligne aérienne, y compris les primes AAdvantage. American Airlines se réserve le droit de modifier les règles, les primes et les offres spéciales de AAdvantage à n'importe quel moment, sans préavis, et de mettre fin au programme avec un préavis de six mois.

É D I T O R I A L

La mal-aimée fort convoitée

Lise Bissonnette

Ridiculisée, caricaturée, mal aimée, Radio-Québec peut au moins se consoler en constatant qu'elle est l'objet de tous les désirs. Chacun, du premier ministre jusqu'aux scribes de nos gazettes, y va aujourd'hui d'une recette pour son avenir. Radio-Québec, donc, survivra.

Encore faudrait-il, maintenant, arrêter le cirque. Le rocambolesque épisode de la succession à la présidence est terminé et le nouveau patron de la télévision publique, Jean Fortier, est partout accueilli avec une confiance que ses premières déclarations renforcent. M. Fortier dirige, au surplus, le «comité de sages» qui doit, d'ici juin, remettre un rapport sur les orientations et l'organisation de Radio-Québec. Tout ce monde mérite de réfléchir en paix.

Les balises, d'ailleurs, sont relativement claires. Malgré qu'il soit de bon ton, en ville, de se moquer sans nuance des artisans de la télévision de la rue Fullum, Radio-Québec est loin d'être un échec. Sa part de marché en 1994, pour l'ensemble de la population francophone du Québec, est de 3,7%. C'est deux fois plus que TV Ontario, l'homologue de la province voisine, que le premier ministre cite pourtant en exemple. Et huit fois plus que PBS, la télévision publique américaine, qui a aussi ses chantres parmi les détracteurs de Radio-Québec. Le problème, toutefois, c'est que Radio-Québec doit ces bons résultats à ses émissions les moins distinctes, à celles qui font directement concurrence aux réseaux généralistes que sont TVA et Radio-Canada, qui détiennent respectivement 40% et 23% du marché. Que Jeannette Bertrand quitte Radio-Québec avec son «grand A» et Anne-Marie Dussault avec son «droit de parole», et Radio-Québec retomberait au niveau de PBS et de TVO. Ni mieux, ni pire. Il n'y a pas de quoi la couvrir d'opprobre.

Mais le temps est venu de reconnaître que le pari des dirigeants successifs de Radio-Québec, qui ont voulu la sortir du créneau étroit des télévisions éducatives pour lui tailler une place parmi les télévisions généralistes, aura été une illusion. Et le devient encore plus à l'heure où l'État décide de couper les vivres, en retirant 10 millions \$ de la subvention annuelle de fonctionnement, qui atteint 65 millions \$.

À l'heure du bilan, et du réalisme, Radio-Québec est ainsi renvoyée naturellement au créneau plus étroit de la télévision éducative, culturelle et sociale, même si elle doit y perdre un peu de sa part de marché. Tous en conviennent, y compris ceux qui la font et qui ont longtemps rêvé plus grand.

Mais là commence la pire cacophonie.

Mettre un terme
à la cacophonie
autour de
Radio-Québec

Le comité exécutif du conseil d'administration de Radio-Québec vient de démissionner de dépit, après avoir tenté de court-circuiter le comité des sages en publiant, il y a quelques jours, des orientations triennales qui commandent un «repositionnement» éducatif au sens strict (émissions jeunesse, formation continue, formation professionnelle).

Le premier ministre, pédagogue plus politique et surtout référendaire, tente lui aussi d'aligner le comité en annonçant l'arrivée d'une sorte de RDI québécois, qui nous éduquerait avec des «actualités» en provenance des régions et surtout de la «capitale nationale».

Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, n'a pas besoin de sages pour savoir ce qu'il veut: fusionner éventuellement Radio-Québec et ses millions à la Télé-Université de l'Université du Québec, dont il force actuellement le déménagement à Lévis.

Et dire qu'on dénonçait les politiciens fédéraux quand ils se mêlaient de vouloir mettre Radio-Canada à leur main!

M. Fortier, qui a affirmé avec force son indépendance du pouvoir politique, a intérêt à renvoyer ses maîtres à leurs oignons, tandis qu'il réfléchit. Il l'a fait avec le rapport du comité exécutif de son conseil, qui a tiré sa révérence. Le comité de sages qu'il préside, s'il ne veut pas perdre sa crédibilité, devra aussi dire clairement que les réflexions des ministres de la Culture et de l'Éducation n'en sont que certaines parmi d'autres.

Avant de décréter si Radio-Québec diffusera de Lévis des nouvelles en provenance du Cap Diamant d'en face, les sages ont à se demander ce qu'est l'éducation, la culture, la communauté, pour une télévision qui renonce à être généraliste. Et à écouter en priorité ceux qui font Radio-Québec mais qu'on n'entend guère. Ils sont convaincus de pouvoir produire une intéressante télévision de référence, complément au système scolaire sans en être un instrument formel, qui puisse dispenser des connaissances générales, refléter la vie culturelle, et jouer un rôle communautaire de façon plus professionnelle que les petites stations câblées souvent encombrées de groupes d'intérêt et de gourous. Leur hypothèse est d'autant plus intéressante que la télévision de Radio-Canada, désormais officiellement «populiste», se prépare à libérer l'espace socioculturel qui n'est pas de la consommation de masse.

L'idée n'est pas facile, mais elle n'est pas éphémère. D'où son intérêt, si Radio-Québec est là pour rester, tandis que les gouvernements continueront à passer.

Les remords d'un faucon

Sylviane Tramier

Robert McNamara, secrétaire américain à la Défense de 1961 à 1968, l'un des principaux architectes de la guerre au Vietnam, fait son autocritique. «Nous nous sommes trompés. Terriblement trompés», confie-t-il dans ses *Mémoires* qui viennent de paraître.

Rompant 27 ans de silence, M. McNamara soulage sans doute sa conscience. Mais son aveu laisse un goût amer et réveille chez tous un chacun le pénible sentiment d'avoir été le jouet d'une vaste imposture.

Ainsi, on apprend de la plume de l'ancien chef du Pentagone que cette guerre était dérisoire et inutile au plan géostratégique. Que la doctrine qui la soutenait ne tenait pas debout et que la théorie des dominos — selon laquelle toute la région passerait aux mains des communistes si on ne les arrêtait pas au Vietnam — n'était pas fondée.

Avant de devenir chef du Pentagone dans l'équipe du président John Kennedy, Robert McNamara avait fait une brillante carrière à la direction de la compagnie Ford. Il allait appliquer à la conduite de la guerre une méthode de gestionnaire froid et un système d'évaluation quantitative qui lui ont permis d'affirmer publiquement pendant sept ans que les États-Unis étaient près de la victoire. En privé, il exprimait des réserves et des doutes. Mais cela ne

l'a jamais empêché de se faire, auprès du président Lyndon Johnson, l'inlassable avocat de l'escalade militaire. Au cours de ces années, McNamara aura été le plus ardent défenseur de la guerre à outrance. Dans l'ouvrage de Stanley Karnow, qui fait autorité sur la guerre du Vietnam, on peut lire ceci: «Ce fut la guerre de McNamara pendant longtemps. Ce fut une cause qu'il a défendue dès le début de la présidence Kennedy. Pendant les années soixante, il a perçu ce conflit en termes purement quantitatifs, persuadé que les États-Unis pourraient l'emporter simplement en engageant plus de moyens.»

En 1968, finalement convaincu de l'inanité de la guerre, il quitte le Pentagone et reste muet sur la question jusqu'à la publication de ses *Mémoires*.

M. McNamara cite plusieurs occasions que les États-Unis «auraient pu et auraient dû» saisir, entre 1963 et 1967, de se retirer du Sud-Vietnam et de mettre fin à la guerre. Il ne fait pas que revenir sur les raisons du fiasco militaire américain au Vietnam. Il admet que la guerre elle-même était une erreur.

Les opposants à la guerre du Vietnam — ils étaient et sont encore nombreux dans le monde entier — pourraient pavoiser. Mais comment se réjouir d'avoir eu raison contre une erreur qui a coûté la vie à plus d'un million de Vietnamiens et à 58 000 Américains?

L E T T R E S

Un mot du pâtre petit

Quelle ne fut pas mon inquiétude d'avoir blessé Jean-François Delisle en constatant l'agressivité dans sa réponse très «civilisée» du 24 mars 1995 à ma lettre publiée dans *Le Devoir* du 8 mars. Une telle rage devait bien camoufler un sentiment de culpabilité.

En effet, M. Delisle y interprétait ma lettre comme un simpliste conflit de générations en accusant les jeunes d'égoïsme et de lâcheté face à l'avenir, en se basant sur le résultat de la «pédagogie du vécu» inculquée par nos parents et professeurs.

Cette pédagogie qui, selon lui, n'a servi qu'à façonner des «flancs mous» et des égoïstes.

Et dire qu'il m'accusait de préjugés!

Ma lettre ne visait qu'un seul but: celui de porter l'attention du lecteur sur la responsabilité d'une

génération concernant l'héritage qu'elle légue à la suivante. Mon intention était sincère et non grossière comme il l'interprétait, si brillamment, en écrivant que je dégueulais sur la génération des *baby-boomers*, génération que je respecte énormément en prenant bien soin de le spécifier à deux reprises dans ma lettre. L'agressivité rend-elle aveugle?

L'égoïsme, il l'a perçu dans le fait que je traite, plus spécifiquement, des difficultés de ma génération face à son avenir, car elle débute dans un contexte socioéconomique très difficile et elle devra en assumer les conséquences à court et long termes, en raison de la gourmandise de la génération précédente.

L'égoïsme, moi, je le vois chez des gens comme lui qui refusent de se pencher ou même de s'attarder sur la responsabilité qui incombe à une génération, et ce, peu importe laquelle, de laisser un héritage décent à celle qui suivra.

Après tout, le «nombrilisme» comme résultat de la «pédagogie du vécu», n'est-ce pas une preuve du sérieux de cette question?

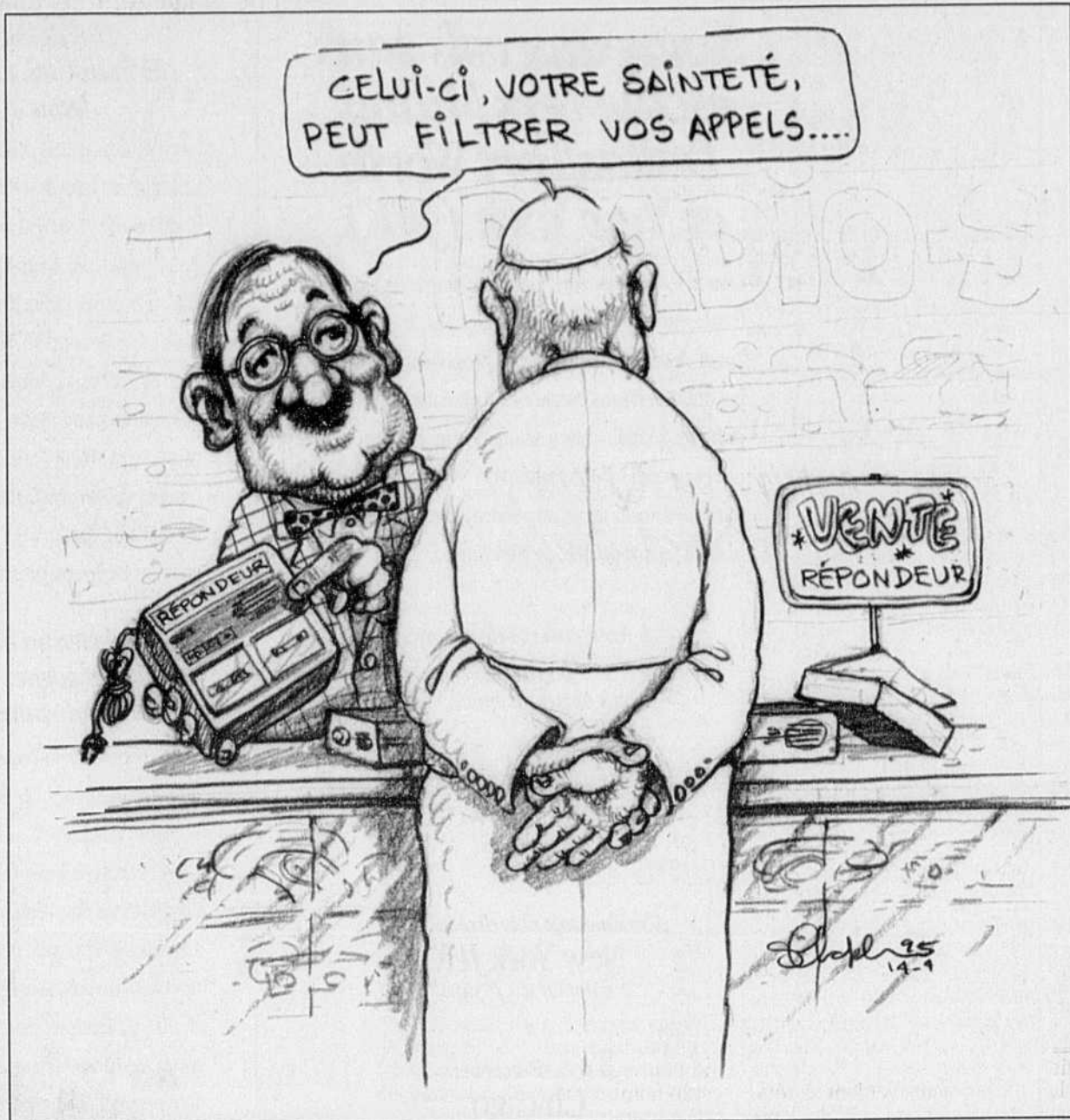
De plus, si être égoïste c'est de se préoccuper de son avenir et de se pencher sur ses responsabilités envers les générations qui suivront, eh bien, je le suis!

Mais jamais je n'oserai me défilier devant cette piètre excuse que M. Delisle formule dans sa lettre, expliquant sa non-responsabilité, soit la non-homogénéité d'une génération sur le plan social.

On ne bâtit rien avec de la boue pareille!

Par conséquent, me responsabiliser face à cette question en jeune âge me force à croire que je ne commettrai pas l'erreur d'étiqueter la génération de mes enfants d'un vulgaire «Y» pour donner suite au «X» qui caractérise la mienne. Mais, comme il le dit, je n'analyse pas, je braille!

Sébastien Mercure
Laval, 30 mars 1995



L'entêtement de Parizeau

Il n'y avait qu'à voir les mines déconfites de Michel Bélanger et Daniel Johnson, de même que le regard crispé de Jean Chrétien en direct de Dallas, pour comprendre que le camp fédéraliste n'a pas apprécié l'annonce, faite la semaine dernière par Jacques Parizeau, de l'annulation du rendez-vous référendaire printanier. Soudainement, l'horizon stratégique était devenu moins transparent.

Les souverainistes venaient de renforcer, légèrement, leur position. Cela ne dura malheureusement que quelques jours. Avant même que le congrès du Bloc québécois ne soit terminé, M. Parizeau avait déjà retrouvé le ton des certitudes inébranlables: un référendum portant sur la souveraineté aurait bien lieu à l'automne 1995. La limpidité stratégique venait d'être restaurée dans toute sa splendeur. Pourquoi M. Parizeau manifeste-t-il autant d'entêtement?

Il y a une dizaine d'années, à l'Université McGill, j'ai assisté à une conférence donnée par M. Parizeau à des professeurs d'économie et d'administration, sur le fédéralisme fiscal. L'ex-ministre des Finances dans les gouvernements de René Lévesque fit une performance magistrale. Il en remonta aux universitaires qui étaient là tout autant pour s'impressionner les uns les autres que pour l'écouter. La carrière de M. Parizeau aurait été un remarquable succès même s'il n'avait jamais gravi l'échelon suprême.

Cela lui donne un atout psychologique important sur certains de ses prédécesseurs, comme Daniel Johnson père et Robert Bourassa, qui avaient besoin du sommet pour juguler leur propre insécurité. M. Parizeau a aussi surmonté des épreuves difficiles pour retrouver bonheur et sérénité dans la vie privée. Homme de convictions, fier de l'esthétique linéaire de sa démarche politique, capable de prendre des décisions et d'inspirer confiance à tous les échelons de l'administration publique, il se promettait bien de vivre, à compter du jour de la victoire électorale de son parti, les plus belles années de sa vie.

Les choses ont commencé à se gâter dans la soirée du 12 septembre. La victoire péquiste fut beaucoup plus courte que prévu. Usés par neuf ans de pouvoir, privés de plusieurs têtes



GUY LAFOREST

d'affiche, les libéraux de Daniel Johnson sont venus bien près de l'emporter. En octobre 1992, le NON au référendum de Charlottetown frôla les 55%. Un an plus tard, le Bloc québécois de Lucien Bouchard oscilla autour de 50%.

En septembre 1994, le Parti québécois ne parvint pas à franchir la barre des 45%. Dans les jours qui suivirent les élections, M. Parizeau fit la part belle au courant pluraliste de son parti dans la formation de son cabinet. Toutefois, dans le dossier référendaire, il respecta les préférences du courant orthodoxe, celui qui sait où la raison et l'Histoire mènent nécessairement le Québec.

En effet, à défaut de piloter une déclaration solennelle de souveraineté à l'Assemblée nationale, et de mettre sur pied une commission constitutionnelle, il s'engagea fermement à tenir un référendum dans «l'horizon 1995». Il choisit aussi une stratégie, celle de l'avant-projet de loi sur la souveraineté et des commissions régionales, qui permet au premier ministre et à ses collaborateurs immédiats de garder le contrôle plein et entier sur le déroulement des affaires. Toute la machine de l'État fut mise à pied d'œuvre pour un référendum en juin, sans scénario connu de rechange. Tout ce bel édifice vient de s'effondrer en quelques jours.

Parce qu'il est le promoteur du changement, M. Parizeau partait avec une côte à remonter. J'ai déjà fait état des conditions de succès du camp souverainiste: un gouvernement qui inspire confiance, une vaste coalition non partisane, une démarche enthousiasmante. Ces conditions, on le sait, n'ont pas été remplies. Il y a eu la maladie de Lucien Bouchard. Des erreurs de parcours de ses collaborateurs ont forcé M. Parizeau à suivre son penchant naturel et à concentrer

le pouvoir entre ses mains. Les commissions régionales n'ont pas créé de mobilisation populaire.

Généreux et pluraliste dans ses discours, M. Parizeau n'a pu empêcher une certaine résurgence du nationalisme d'exclusion dans le camp souverainiste. Par ailleurs, il doit composer avec une équipe gouvernementale moins forte que celle de 1976. Notons qu'il y avait aussi des choses regrettables dans l'avant-projet de loi sur la souveraineté, que le rapport final des commissions parviendra vraisemblablement à corriger. On ne devrait pas faire voter les citoyens sur un projet de loi déjà approuvé par l'Assemblée nationale, il faudrait aussi s'engager à retourner devant la population pour lui soumettre les résultats des négociations avec le Canada ou, à tout le moins, le projet de constitution d'un Québec souverain.

On a beaucoup parlé lors des séances publiques des commissions régionales, de l'idée d'un projet de société. Il faut y deviner plus qu'une belle excuse venant des indécis et des nationalistes mous qui s'approprient à voter NON. S'il était attentif, M. Parizeau y verrait un signal d'alarme, un véritable cri du cœur de la société québécoise.

La stratégie référendaire gouvernementale me semble déphasée par rapport à l'état d'esprit de la société québécoise. On demande aux jeunes d'investir dans notre avenir collectif, alors que leur présent est bloqué. On somme ceux qui vivent dans des conditions précaires de monter à bord du navire souverainiste, mais les individus et les groupes qui mènent la barque ne commencent pas par renoncer à une partie de leurs privilèges. On dit que les Québécois ne sont pas prêts. Ne serait-il pas plus juste d'affirmer qu'ils souhaitent un meilleur équilibre entre leurs priorités socioéconomiques et les priorités politiques du gouvernement?

Si M. Parizeau prend rapidement conscience de la fragilité de sa position actuelle, il peut encore se tirer d'impasse. Cet homme n'est pas sans ressources. Ses alliés souhaitent être impliqués davantage dans la conception et la direction de la stratégie référendaire. M. Parizeau aurait tort de ne pas l'écouter. Avec un peu de souplesse de sa part, une grande victoire souverainiste redeviendrait possible.

À P R O P O S

... du travail autonome

Même si l'augmentation du nombre de travailleurs autonomes n'a pas été aussi forte en 1994 (66 000) qu'en 1993, elle explique encore de façon disproportionnée la croissance totale de l'emploi.

Les travailleurs autonomes constituaient 15% de la main-d'œuvre, mais 25% de la croissance totale de l'emploi. Les trois quarts de cette augmentation du travail au-

tonome se sont faits chez les femmes adultes. Contrairement à la tendance du travail autonome, le cumul d'emplois a subi un certain recul en 1994 (-5000), alors que l'année précédente, il avait augmenté de façon appréciable (35 000) — Cohen, 1994.

L'observateur économique canadien, Statistique Canada, mars 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E R D O I S

IDÉES

Le président du Conseil de la langue française et la discrimination envers les anglophones

Cri d'alarme non entendu

Les jeunes anglophones sont préparés et qualifiés pour rester au Québec, mais sur un pied d'égalité

ROBERT J. KEATON

Professeur en science politique
Cégep Dawson et Université Concordia

Les fondamentalistes linguistiques crient au blasphème, à l'hérésie et à la trahison en demandant la démission du président du Conseil de la langue française, Pierre-

Étienne Laporte. Les nationalistes veulent sa tête, écartant du revers de la main la notion que la minorité la plus privilégiée du monde n'est peut-être pas autant qu'on le pense. Même le vice-premier ministre, Bernard Landry, a laissé entendre que Pierre-Étienne Laporte devrait commencer à rechercher les services d'un bon chasseur de têtes.

Quel crime a-t-il commis? Il a osé suggérer que les jeunes anglophones pourraient être victimes de discrimination sur le marché de l'emploi, de la part des employeurs des secteurs public et privé.

La discrimination est pourtant une question très grave, particulièrement lorsqu'il s'agit du gagne-pain de quelqu'un.

C'est en fait une violation de l'un des droits fondamentaux dans toutes les démocraties libérales et elle est clairement interdite par la Charte québécoise des droits de la personne.

La discrimination est également un phénomène très difficile à prouver. Les personnes qui la pratiquent ne l'admettent généralement pas, surtout pas lors d'entrevues avec les chercheurs en sciences sociales, les journalistes et particulièrement les autorités gouvernementales.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent aussi porter des accusations de discrimination pour masquer des défauts ou des frustrations personnels.

Pourtant, lorsqu'en tant que président d'Alliance Québec j'ai eu des

rencontres privées avec les directeurs du personnel de plusieurs entreprises, en 1991, la plupart d'entre eux ont admis qu'ils préféreraient engager des Québécois pure laine, ceux qui parlent avec le bon accent.

Y a-t-il beaucoup de discrimination? Il est impossible de la quantifier. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de données officielles. Ce qui peut cependant être quantifié est le nombre total d'anglophones qui occupent un emploi dans la fonction publique.

Au Québec, ils sont moins de 1%, alors que la population anglophone est d'environ 10%. La situation n'est pas très différente à l'échelle municipale, quoiqu'il soit difficile d'obtenir des données.

Dans la ville de Montréal, où la population anglophone est d'environ 25% (15% d'allophones), on estime que moins de 3% des employés municipaux sont anglophones.

En 1990, j'ai suggéré devant un comité de l'Assemblée nationale sur les institutions publiques qu'une discrimination systématique (pas nécessairement contre des individus) s'exerçait peut-être.

Abasourdis et insultés, les députés ont écarté cette idée.

Comparons cette réaction de négation au Québec à la réaction d'Ottawa au début des années 60 aux études qui montraient la sous-représentation des francophones dans la fonction publique fédérale, surtout aux échelons supérieurs.

Il n'y a pas eu de tentative de nier qu'une discrimination systématique s'exerçait, pas de demandes de preuves: les chiffres parlaient d'eux-mêmes.

Plutôt, on a mis sur pied des programmes d'embauche et de promotion pour que le taux de la représentation francophone dans la fonction publique fédérale rejoigne sa

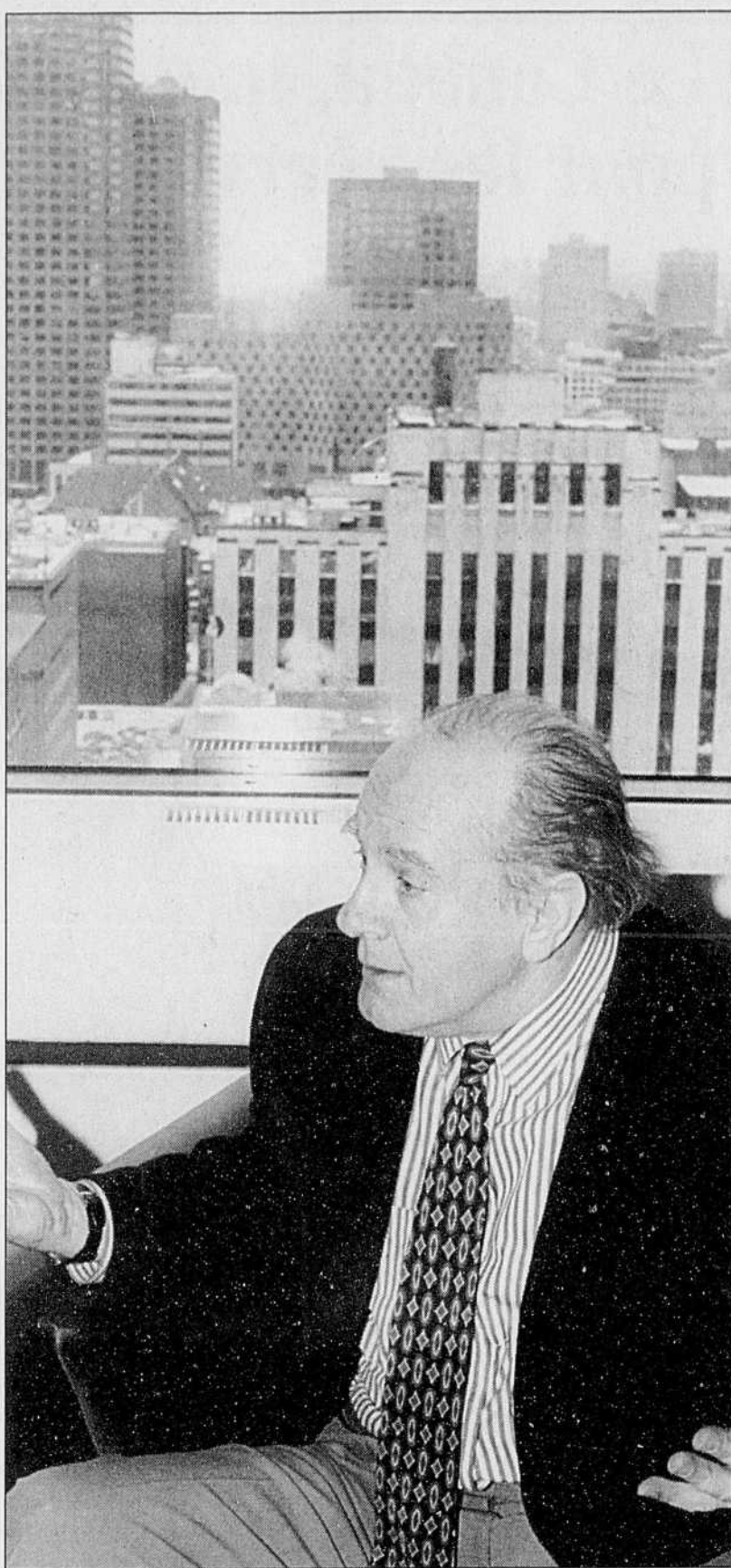


PHOTO JACQUES NADEAU

Pierre-Étienne Laporte: «Ce qui est important dans le cas de la loi 101, les plaintes de discrimination dans l'emploi n'ont pas cessé, particulièrement à la suite du processus de francisation du milieu de travail.»

proportion de la population, sans systèmes de quotas stricts.

Aucune situation n'est identique à une autre.

Les faits historiques, les motifs personnels, les conditions sociales se combinent pour créer une dynamique unique entre les majorités et les minorités.

Ce qui est important dans le cas de la minorité anglophone du Québec est que, depuis l'entrée en vigueur de la loi 101, les plaintes de discrimination dans l'emploi n'ont pas cessé, particulièrement à la suite du processus de francisation du milieu de travail. La perception de discrimination est répandue. Quel est l'écart entre cette perception et

la réalité? Nous ne le savons pas. Et nous ne le saurons probablement jamais si nous n'ions tout simplement l'existence du problème.

Il est peut-être temps d'arrêter de tirer sur le message et de nous concentrer plutôt sur le message. Ce message est que les jeunes anglophones sont préparés et qualifiés pour rester au Québec, pour travailler ici et bâtir ici, mais seulement sur un pied d'égalité.

La discrimination à l'emploi, dans la mesure où elle existe, dans les secteurs privé et public, ne peut être tolérée.

C'est un problème qui mérite qu'on y accorde sérieusement de l'attention, pas du mépris.

La sortie de Laporte

Son intervention fait dévier la problématique linguistique en la plaçant dans l'alternative «tolérance contre intransigeance»

LOUIS CORNELIER

Professeur de littérature
Cégep de Joliette

Le signal le plus alarmant de la déconfiture du combat mené en faveur de la langue française au Québec, la cerise sur le sundae pourrait-on dire, a surgi dans le décor sans avertissement, prenant un peu tout le monde par surprise. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, en entrevue au journal *Le Devoir* le 13 février 1995, jette un pavé dans la mare. À son avis, «l'impact des politiques linguistiques a conféré au français une telle force que les anglophones risquent d'être à leur tour victimes de discrimination».

Comment un homme, chargé de veiller au statut du français au Québec, peut-il se sentir soudain investi d'une mission qui ne le concerne en rien, mais surtout qui ne repose sur aucune justification pertinente? Pourquoi, subitement, sans pression politique apparente, le président du Conseil de la langue française décide-t-il de jouer le jeu d'Alliance Québec? Le cas de Pierre-Étienne Laporte est ambigu. Agit-il par bonne volonté comme les Jutras, Valaskakis et Fournier? Ou n'a-t-on pas plutôt affaire à un esprit malveillant et stratège qui cherche à faire avorter le projet souverainiste de l'actuel gouvernement péquiste par ses déclarations à l'emporte-pièce? En poste depuis 1990, M. Laporte a donc été nommé par le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Certains le soupçonnent d'entretenir des sympathies fédéralistes. Complot? Accepter ce verdict serait facile, mesquin, mais surtout nous ferait oublier que l'essentiel de cette polémique est ailleurs.

Le plein de l'unilinguisme

La sortie de M. Laporte fait dévier la problématique linguistique en la plaçant dans l'alternative «tolérance contre intransigeance». La loi 101 ayant atteint son objectif de consolidation du fait français au Québec («nous avons fait le plein de l'unilinguisme français», déclare-t-il), il faut faire preuve de compréhension envers la communauté anglophone et cesser, par conséquent, d'appliquer au pied de la lettre cette politique de zèle linguistique qui n'a plus sa raison d'être. Après la loi 86, ce cadeau de Noël que l'on doit à Claude Ryan, voici l'offrande de la Saint-Valentin, gracieuseté de P.-É. Laporte. Dans *Le Devoir* du 14 février, Konrad Yakabuski rapporte: «M. Laporte a sommé le gouvernement actuel de ne pas rater l'occasion de faire «un tour linguistique» afin d'amener la communauté anglophone à embrasser volontiers le français, comme aurait dû le faire l'administration libérale lors de l'adoption de la loi 86.» On peut surprendre devant une telle naïveté. Comment croire que devant un assouplissement de la politique linguistique, les anglophones réagissent en acceptant «de faire usage du français tous les jours»? D'ailleurs, à ceux qui ont jeté les hauts cris en réaction à ses propos,

P.-É. Laporte a répliqué que, lui, il n'était pas un idéologue avec les «deux pieds dans le ciment». Cela peut sembler de bonne guerre, mais il y a là, à mon avis, le symptôme d'une attitude très inquiétante. Car il faut bien entendre: affirmant cela, M. Laporte tente de jeter le discrédit sur ses détracteurs en les confinant au terrain de la politique partisane, donc aveugle, alors que lui, qui se décrit comme un expert technique, se réserve l'exclusivité du réalisme et de l'objectivité. Que ses affirmations concernant la situation linguistique au Québec ne reposent sur aucune étude sérieuse, qu'elles soient même contredites par d'autres études dont celles de Charles Castonguay (*La Presse*, 12 mars 1995), il n'en a cure, car, ayant déclaré avoir affaire à des idéologues, il lui semble avoir tout dit. Ces gens-là font de la politique. Lui, il est un technicien.

La liste des tares

Poussant sa logique, il se retrouve en terrain connu au moment où il reconduit dans les mêmes termes que les Jutras, Valaskakis, Fournier et Mi-guè l'oppression française=rêve d'un côté et anglais=réalisme de l'autre. Voici comment il explique l'alignement de ses contradicteurs, arriérés, résidents de la ville de Québec: «Ils arrivent à Montréal et ils sont toujours en état de choc. Moi, je suis optimiste et la situation du français à Montréal ne me rend pas anxieux. Même Camille Laurin trouve que le visage de Montréal a changé» (*Le Devoir*, 11 mars 1995). M. Laporte saisit mal les pauvres traumatés. Ils sont trop sentimentaux, croit-il; des romantiques dépassés par les événements récents, coupés de l'évolution du monde parce qu'ils ne vivent pas à Montréal et ils se cherchent une cause héroïque à défendre. Mais c'est du vent, leur dit l'expert. La réalité, clame le lucide M. Laporte, c'est que le nationalisme querelleur de ses adversaires, c'est-à-dire les partisans de la loi 101, est chose du passé, c'est de l'idéologie: «Au sein du mouvement nationaliste, il y a des gens qui sont pris avec un problème, majeur, c'est que la situation a changé à ce point qu'ils ne peuvent plus s'indigner. Ils sont pris avec un problème de déficit d'indignation morale. Et ça, pour des intellectuels qui ont passé une partie de leur vie à dénoncer, c'est embarrassant. Ce n'est pas une question d'être péquiste ou pas, c'est une question d'avoir un parti pris en faveur du désespoir» (*Le Devoir*, 11 mars).

Voilà résumée la liste des tares: déconnectés de la réalité, indignés, intellectuels, dénonciateurs ayant un parti pris en faveur du désespoir, ces idéologues ne méritent pas d'être écoutés à l'heure du grand rassemblement auquel se propose de présider le président. Absorbé par sa mission de justicier releveur de torts, M. Laporte ne se rend pas compte que l'idéologie, c'est lui. Que son discours de l'ouverture, du réalisme et de la bonne entente enfin partagée au delà des langues et des cultures, constitue un retour de l'idéologie beaucoup plus pernicieuse, que celui qu'il dénonce.

Le radicalisme politique au Québec

Il est inutile de faire sécession si la pierre d'achoppement du projet indépendantiste demeure la question de la survie linguistique

GONZALO ARRIAGA
FERNAND CLOUTIER

Politologues

Dans nos jours, les souverainistes, technocrates corporatistes et salariés de la culture, souffrent d'une même maladie: le mysticisme sclérosé de leurs idéaux. La société québécoise est en crise aiguë: il est grand temps de laisser de côté les mirages archétypiques, afin de reprendre le chemin tracé par les radicaux. Pour ces derniers, toute vie humaine est caractérisée par les choix que l'on prend; en faire, c'est déjà exclure.

Il nous faut donc une nouvelle radicalité constituant un état d'esprit, substrat d'un nouveau projet de société clarifiant, une fois pour toutes, les tergiversations existentielles des citoyens québécois.

L'indépendance, plus que la culture
Contrairement à ce qu'affirment de larges pans de notre pseudo-intelligentsia, il est illusoire de croire qu'au Québec, la culture contient la totalité de la vie politique.

La même remarque s'applique à nos gourous économistes dont le credo idéologique se résume à la saine gestion des finances publiques. En fait, derrière l'écran de fumée que dégageent ces langages ésotériques, il se cache une vérité: la lutte politique, beaucoup plus complexe, intègre de multiples dimensions sociales, économiques et évidemment culturelles.

Le fait de négliger est à l'origine du manque de substance flagrant dans la majorité des débats initiés par nos adeptes souverainistes de la culture et de l'économisme. Ainsi, toute radicalité devrait inclure cette

nuance, dont la carence alimente la tiédeur ambiante. Au Québec, sans un projet inspiré par des idées radicales, ces souverainistes s'obligent d'eux-mêmes à se rabattre sur un nationalisme frileux qui fera uniquement du Québec le foyer national des Canadiens français.

Selon nous, il n'est pas utile de faire sécession si la pierre d'achoppement du projet indépendantiste demeure la question de la survie linguistique.

L'expérience prouve que le Québec a su défendre, tant bien que mal, cette spécificité sans devoir arriver à l'ultime solution: le divorce constitutionnel. Dans le futur, il n'en sera pas autrement car les nationalistes au pouvoir ont perdu leur base traditionnelle guidée par les bons vieux réflexes de la survie: volonté de pureté et ressentiment.

L'utilité d'un tel phénomène politique est de nous faire comprendre les limitations intrinsèques de l'idiome comme instrument d'émancipation politique. La nation, écrivait Ernest Renan au XIX^e siècle, «est un plébiscite de tous les jours»; la langue ne changera rien à l'affaire. Car, dans les faits, celle-ci reste simplement un véhicule de communication entre citoyens; elle ne peut donc en aucun cas fonder un projet de société, à moins de vouloir s'exposer à de graves tentations identitaires et exclusives.

Le radicalisme moderne, en tant qu'expression de l'universel, présente une alternative dynamique fort valable au traditionnel cul-de-sac faisant de la pérennité d'une

langue un absolu à atteindre. Il faut bien se rendre à l'évidence: à l'image de l'être humain, les langues naissent, vivent et meurent. L'Amicale des feux follets demeure notre lot à tous.

Les français, comme langue vivante, parlée et écrite, a connu une évolution importante depuis le dernier millénaire. Qui, de nos jours, comprendrait le sens des ballades de Guillaume Le Vinier dans le texte? Les langues, tout comme les sociétés, sont mutables et changeantes.

Si, dans 100 ans, le Québec évolue de façon telle qu'il se doit d'adopter de profondes modifications à la langue d'usage, au nom de quels principes — promulgués, il va de soi, par les chœurs de la québecitude — pourrait-on conclure à une quelconque dégénérescence culturelle?

Aussi devons-nous éveiller les citoyens à assumer sereinement ce fait banal de l'évolution, à savoir que l'on peut évoluer sans pour autant trahir son identité. Il faut donc refuser l'enracinement à une tradition culturelle monolithique, rendez-vous auquel nous convient ces nationalistes.

Fondamentalement, le projet de société sur lequel repose la viabilité de l'indépendance implique, au premier chef, le parachèvement de la révolution démocratique. La table est donc mise pour l'élargissement du projet fondateur du futur pays. Une solution à cet épineux problème pourrait être constituée par la sensibilisation au renouvellement de l'adhésion de la population québécoise à

Nous devons éveiller les citoyens à assumer ce fait banal à savoir que l'on peut évoluer sans trahir son identité.

un cadre de valeurs qui privilégient la recherche d'un équilibre harmonieux entre la solidarité sociale, la responsabilité civile, la liberté, l'égalité et la laïcité.

Les valeurs de départ

Ces valeurs, universelles, s'opposent à celles faisant de la culture recroquevillée, puissièreuse, la condition *sine qua non* de l'indépendance. La promotion de ces valeurs fera en sorte que tous les citoyens participeront, non pas à une société fondée sur un projet ethnique, mais bien sur un idéal commun. Nous proposons un retour au droit de cité, au patriotisme civique, au déclin du nationalisme identitaire. Cette politique, faisant fi de l'ultramontanisme culturel ainsi que de l'intégrisme économique contemporain, permettra d'intégrer harmonieusement des normes politiques communes.

Les critiques nous opposeront, avec raison, qu'encre faudrait-il définir ces valeurs. *Hic et nunc*, le Québec à l'occasion rêvée, après le rendez-vous raté de la révolution des Patriotes de 1837-38, de les coucher par écrit, à partir des procédures politiques actuelles sur la souveraineté. Le peuple est constituant, et non pas constitué. C'est à l'ensemble de la population, par le biais d'une assemblée populaire, d'exprimer et de bonifier ces fameuses valeurs de départ.

Nous devons cesser de nous abreuver des sempiternels discours lénifiants fondant le fait distinct de la «belle province» uniquement par la sonorité d'une vulgaire somme de voyelles et de consonnes. L'analyse marmoréenne est toujours de rigueur.

Nous avons mis le pied sur le seuil de l'histoire: à nous d'y entrer de superbe façon.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Picot (pages littéraires, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayotte-Vienne, Paul Des Biens, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odie Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dugas, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tremier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (correspondant à l'information sportive); Yves d'Avignon; Denise Bahin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Aris (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Finsomment (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Riédil, c.n.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Bouton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Cayotte-Vienne, Marie-Claude Desrosiers, Marie-Claude Desrosiers, Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et information), Johanne Brunet, Danielle Cantin, Richard Desrosiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

TRAVAIL

Hong-Kong continue d'afficher un dynamisme étourdissant

SUITE DE LA PAGE 1

reau montréalais, il avait été remercié de ses fonctions en raison du contexte économique peu favorable du début des années 90 au Québec. À 26 ans, il pratique maintenant le droit commercial pour AT&T-Asia Pacific Inc., la composante asiatique du géant américain des équipements de télécommunications. Responsable de la rédaction des contrats de services de construction de réseaux, il voyage à travers l'Asie, en Nouvelle-Zélande, en Inde. Il travaille beaucoup. «Je n'aurais jamais pu faire ce que je fais ici à Montréal. En Amérique du Nord, personne ne donnerait jamais autant de responsabilités à quelqu'un de mon âge», dit-il.

En fait, tous s'accordent pour dire qu'ils acquièrent à Hong-Kong une expérience professionnelle qu'ils n'auraient pas pu acquérir dans un Québec à l'économie sclérosée.

À 23 ans, Isabel Marchand a trouvé à Hong-Kong un emploi qu'elle n'aurait jamais rêvé occuper avant bien des années à Montréal. Diplômée du Collège Lasalle en mise en marché de la mode, elle travaille depuis juin 1993 pour le groupe Esprit, région Asie. Elle s'occupe notamment de la création des collections de souliers et surveille la production manufacturière. «J'adore Hong-Kong, j'adore mon travail. Une seule chose: la qualité de vie est moindre qu'au Québec. Mais c'est un compromis que je suis prête à accepter pour le moment. J'apprends tellement ici», dit-elle.

Il est clair que les jeunes Québécois qui viennent à Hong-Kong y sont d'abord attirés par les perspectives d'emploi. En dépit des prophètes de malheur et des adeptes de la thèse du déclin de la colonie britannique après son retour sous tutelle chinoise en 1997, Hong-Kong continue d'afficher un dynamisme étourdissant en raison, notamment, de la croissance des échanges économiques avec la Chine et, plus spécialement, la province côtière du Guangdong. Avec un taux de chômage de 2 %, l'économie de Hong-Kong vit une situation de plein emploi. En conséquence, elle souffre d'un manque de main-d'œuvre, notamment d'expertise professionnelle.

À ce chapitre, les jeunes ingénieurs qui sortent de l'Université McGill ou de l'École polytechnique sont particulièrement avantagés. Hong-Kong manque d'ingénieurs.

Après un voyage de près de trois ans, Cyril Jay-Rayon, 28 ans, est arrivé à Hong-Kong presque par hasard. Dans un vieux journal trouvé dans la rue à Vancouver, il est tombé sur une petite annonce: programme d'emploi pour jeunes ingénieurs entre la Chine et la Colombie-Britannique. Diplômé de McGill, il a posé sa candidature et obtenu un emploi. Depuis 14 mois, il travaille pour une entreprise chinoise. «C'est complexe de travailler pour des Cantonnais. La langue est souvent une barrière», dit-il. Mais il s'y est fait. Il habite les Nouveaux Territoires, près de la frontière chinoise, dans un quartier de nouveaux riches cantonnais. Il dit que «Hong-Kong est un des endroits les plus libres sur terre» mais il ne sait pas s'il veut y rester. «Les gens sont obsédés par l'argent et les Mercedes», dit-il.

Ingénieure en environnement, Caroline Bellay travaille également pour une entreprise chinoise. Expérience-choc! Elle était la première Blanche sur un site de construction de la China Light & Power. En charge du respect des normes environnementales, un domaine d'expertise nouveau, elle a dû tenir tête aux «pressions» indus. «Je me suis fait tester, dit-elle, mais j'avais un travail à faire et je le fais.» Elle dit n'avoir éprouvé aucune difficulté à travailler avec des ingénieurs cantonnais. «Ce sont les Britanniques qui souvent te regardent de haut», dit-elle.

Autour d'une table du bar Graffiti's, ces jeunes Québécois partageaient un enthousiasme contagieux. Ils symbolisent un nouveau visage du Québec à l'étranger, qui longtemps s'est réduit à une présence religieuse.

Réalistes, ils ont toutefois présenté quelques mises en garde, les côtés sombres de la vie à Hong-Kong. «Il ne faut pas se leurrer: ce n'est quand même pas facile de se trouver un bon emploi à Hong-Kong. Il faut chercher. Et parfois on ne trouve pas et il faut rentrer chez soi», dit Jean-Robert O'Farrell, qui a mis quelques mois avant de se trouver un emploi.

«La vie à Hong-Kong, c'est le travail, dit Caroline Bellay. Les gens ne font que travailler, en parlent constamment. Il est difficile de s'y faire des amis. Les relations entre les gens demeurent superficielles.»

Quoique prudents, ils ne semblent pas s'inquiéter des conséquences du transfert de Hong-Kong à la Chine, le 1er juillet 1997. «Je vais être à Hong-Kong ce jour-là. Je ne veux pas manquer ça», dit Isabel Marchand.

Même s'ils se voient peu — ils travaillent trop —, ils forment une petite communauté québécoise sur le territoire britannique qui, à l'image des autres communautés étrangères, grossit ses effectifs.

Le nombre d'étrangers à Hong-Kong a presque doublé en dix ans. En dépit des retombées négatives du massacre de la place Tiananmen dans l'opinion publique mondiale et de l'hypothèque de 1997, les «non-Cantonnais» étaient 368 500 en 1994, alors qu'ils n'étaient que 155 700 en 1984, selon les données du gouvernement de Hong-Kong.

En 1994, Hong-Kong comptait 24 700 Canadiens, 23 700 Britanniques, 29 900 Américains et 17 600 Japonais. Dans tous les cas, le nombre des membres des communautés présentes à Hong-Kong est en progression.

En tout, la colonie britannique compte quelque six millions d'habitants, dont 98 % d'origine cantonnaise.

Le Canada, une police d'assurance pour les «cerveaux de Hong-Kong»

DANNY VEAR
CORRESPONDANT DU DEVOIR À TOKYO

Hong-Kong — Les cerveaux de Hong-Kong ne cherchent plus désespérément à sortir de la colonie britannique.

À partir de 1989, Hong-Kong a connu une frénésie migratoire attribuée notamment aux événements de la place Tiananmen. On parlait alors d'un véritable «exode des cerveaux». Alors que 45 000 personnes quittaient Hong-Kong en 1988, ce nombre augmentait rapidement après la répression des manifestations étudiantes à Pékin: ils étaient 60 000 personnes à fuir Hong-Kong en 1990 et 66 000 en 1992.

Le pire de la crise serait toutefois passé. En 1993, 54 000 personnes quittaient Hong-Kong.

Le Canada demeure l'une de leurs destinations préférées. De 1990 à 1992, plus de 30 000 Chinois de Hong-Kong ont émigré vers le Canada. En 1990 et 1991, le Québec a accueilli jusqu'à 5 000 d'entre eux. Cette année, il prévoit accueillir moins de 1 000 personnes.

«Hong-Kong demeure un vaste marché de l'immigration. Mais c'est beaucoup plus calme qu'en 1989», explique Gerry Power, du service d'immigration à la Délégation du Québec à Hong-Kong.

En raison de l'incertitude que suscite la date fatidique du 1er juillet 1997, les Chinois de Hong-Kong recherchent toujours une police d'assurance: le passeport canadien est l'une des plus populaires. Si le transfert de souveraineté sur Hong-Kong de la Grande-Bretagne à la Chine devait mal se passer, ils pourraient toujours s'envoler vers de meilleurs cieux.

De plus, un nouveau phénomène viendrait atténuer les conséquences de l'«exode des cerveaux»: leur passeport étranger en poche, un bon nombre d'immigrants de la première heure reviendraient maintenant à Hong-Kong y faire des affaires, explique un porte-parole du gouvernement colonial.

Avocat montréalais, consultant en immigration installé à Hong-Kong depuis 1987, Pierre St-Louis s'occupe de l'immigration au Québec de gens d'affaires ou d'indépendants de Hong-Kong et de Taïwan. Il admet que le «commerce de l'immigration» est moins florissant qu'il y a cinq ans. En 1990, il lui est arrivé de traiter une trentaine de dossiers de citoyens de Hong-Kong par mois à Montréal. «Aujourd'hui, c'est plus tranquille», dit-il.

En fait, le nombre de firmes de consultation en immigration a diminué depuis cinq ans. Au moment de l'ex-

plosion migratoire de l'après-Tiananmen, on pouvait compter environ 200 bureaux ou individus, consultants en immigration plus ou moins improvisés, selon M. Power, de la Délégation du Québec. Aujourd'hui, on en dénombrerait à peine une centaine.

Après certains abus (des candidats à l'immigration ont parfois dû payer jusqu'à 20 000 \$ pour les services d'un consultant qui, au surplus, les a laissés tomber), les Chinois qui veulent émigrer seraient maintenant plus prudents dans le choix de leur conseiller.

Il peut coûter cher d'émigrer au Canada. Sans compter les frais de consultation (au moins 3 000 \$), le candidat doit maintenant déboursier une «taxe de bienvenue» de 975 \$ pour le traitement de son dossier par les autorités canadiennes — mesure contenue dans le dernier budget du ministre des Finances du Canada, Paul Martin.

La mesure fédérale ne devrait pas affecter l'émigration des gens de Hong-Kong, croit l'avocat Pierre St-Louis. «Elle vient simplement s'ajouter aux coûts que les gens sont prêts à payer pour se rendre au Canada», dit-il. L'avocat-consultant prévoit même une reprise de l'émigration hong-kongaise vers le Canada d'ici 1997. Et puis, ajoute-t-il, il suffit d'un geste politique malhabile de Pékin pour relancer la frénésie de 1989.

Le scandale



PHOTO AP

LES MONARCHISTES australiens sont furieux: depuis le début de la semaine, une statue grandeur nature représentant la reine Elisabeth d'Angleterre et son époux le prince Philip — tous deux dans leur plus simple appareil — est exposée à Canberra. Baptisée «Liz et Phil près du Lac», l'œuvre réalisée par l'artiste Greg Taylor montre le couple royal assis sur un banc. Elle a été exposée dans le cadre d'un forum de la sculpture organisé par la municipalité de Canberra, selon laquelle la plupart des visiteurs approuvent cette œuvre. «La reine est la chef de l'Etat. Canberra est sa capitale et ils mettent cette sculpture pour la tourner en ridicule», a déclaré hier Alan Fitzgerald, porte-parole du mouvement des Australiens pour une monarchie constitutionnelle.

DUHAIME L'homme de confiance de Lévesque

SUITE DE LA PAGE 1

Pour réussir cette mission, le Conseil de la souveraineté du Québec s'établira sur des bases organisationnelles et financières solides. Il aura pignon sur rue à Montréal et mettra sur pied un secrétariat. De l'avis de M. Duhaime, il y a longtemps qu'un tel organisme aurait dû être créé. Pour l'essentiel, il se financera à même les contributions des partisans de la cause souverainiste. Pour l'autre moitié, il fera appel aux subventions du gouvernement du Québec.

Et pourquoi pas, s'exclame Yves Duhaime, en rappelant que le Conseil pour l'unité canadienne est pour une bonne part financé par Ottawa, à même les fonds du Conseil privé, c'est-à-dire le bureau du premier ministre. Mieux encore, dans le passé, le gouvernement libéral de Robert Bourassa et le gouvernement terre-neuvien de Clyde Wells ont tous deux contribué au financement du Conseil pour l'unité canadienne.

Fondé en 1964, le Conseil pour l'unité canadienne s'est donné pour mandat de promouvoir à travers le Canada une meilleure compréhension de la diversité géographique, culturelle, historique et linguistique du pays. Le CUC organise des colloques et des congrès, et dispense des programmes dits éducatifs. Il commence en bas âge l'endoctrinement à la philosophie politique fédéraliste. Il a fondé le Centre Terry Fox, qui accueille chaque semaine 130 étudiants recrutés au sein des 2000 écoles secondaires du Canada. Le CUC est relativement riche. En 1993, il a enregistré des revenus de 3 436 708 \$, dont 1 419 159 \$ provenaient de subventions gouvernementales.

Mais selon Yves Duhaime, la vérité est aujourd'hui bien différente et les sommes consenties par le fédéral au CUC sont nettement plus élevées que le laissent croire ces chiffres officiels. Il soutient que le Conseil privé, pour soutenir le camp du NON dans la campagne référendaire québécoise, a prêté au Conseil pour l'unité canadienne un fort contingent de spécialistes en communi-

cations et en analyses stratégiques, des ressources puisées à même les rangs de la fonction publique fédérale. À son avis, cela représente des sommes faramineuses additionnelles et il ne voit pas pourquoi le gouvernement Parizeau devrait s'interdire de financer la mise sur pied du Conseil de la souveraineté du Québec.

Élu député péquiste de Saint-Maurice, Yves Duhaime a successivement dirigé au sein du gouvernement de René Lévesque les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, celui de l'Industrie et du Commerce, puis de l'Énergie et des Ressources. Après la démission de M. Parizeau du gouvernement, il est devenu l'homme de confiance de M. Lévesque, qui l'a nommé ministre des Finances.

Licencié en droit de l'Université McGill et diplômé en relations internationales de l'Institut des sciences politiques de Paris, il est surtout doué pour l'administration et les affaires. Il possède sa propre firme d'experts-conseils et il agit comme consultant auprès de la firme Lozeau, Gonthier, Masse et Richard.

À travers ce long cheminement, il n'a rien perdu de ses convictions souverainistes. Plus que jamais, il se sent appelé à la défense de la cause. Que la cote de la souveraineté ne dépasse pas aujourd'hui les 45 % d'intentions de vote au référendum, il ne s'en émeut guère. Il rappelle qu'il a lui-même mordu la poussière à deux reprises, aux élections de 1970 et 1973, et que s'il s'en était tenu aux prédictions des sondages, il ne se serait pas présenté en 1976.

Selon M. Duhaime, il est probablement préférable pour l'instant que le OUI ne recueille pas la majorité des intentions de vote exprimées dans les sondages. C'est ce qui forcera les souverainistes à travailler plus fort pour faire sortir le vote au référendum de l'automne. En attendant, il ne doute pas un instant de la victoire du OUI à un référendum qui portera sur la souveraineté et sur rien d'autre. Quant à l'association économique, croit-il, le Canada anglais n'aura d'autre choix que d'y consentir et cela deviendra rapidement un fait accompli.

CONSEIL

Au moins deux points de désaccord

SUITE DE LA PAGE 1

plus tôt au premier ministre et ministre de la Culture, Jacques Parizeau.

Dans ce plan, le conseil d'administration disait croire que Radio-Québec devait renouer avec sa mission éducative et abandonner progressivement la publicité traditionnelle.

Le premier ministre, de son côté, venait de former un comité d'experts, chargé de jouer un rôle semblable, soit de lui soumettre au début juin un projet de mission pour Radio-Québec. Quelques jours plus tard, M. Parizeau annonçait que le président du comité, Jean Fortier, devenait également président de Radio-Québec.

Avant même d'avoir complété son travail, M. Fortier prenait déjà, mercredi, ses distances des recommandations du conseil d'administration. M. Fortier déclarait être en désaccord avec au moins deux des positions du conseil d'administration: d'abord, il n'écarte pas la publicité.

Ensuite, contrairement au conseil d'administration qui recommandait d'abandonner l'aspect quantitatif des auditoires comme seul critère de performance, M. Fortier n'exclut pas la question des cotes d'écoute, même s'il en nuance l'importance.

M. Fortier a également insisté, au cours des récents jours, sur l'information régionale qu'il faut développer. Le rapport du conseil d'administration n'emprunte pas cette voie. Hier, son ex-président, M. Lapointe, a expliqué qu'il était tout à fait en faveur de l'information régionale mais, forcé de trouver des solutions avec de sérieuses compressions budgétaires, il avait décidé de s'en tenir à l'analyse.

Le conseil d'administration avait opté pour une vision relativement large du mandat éducatif, en considérant, par exemple, que le téléroman Zap était éducatif. Le nouveau président de Radio-Québec n'a pas encore précisé sa pensée mais cette question sera au cœur de son rapport, à n'en point douter.

Il revient au gouvernement de remplacer les membres démissionnaires, qui avaient été nommés sous le précédent gouvernement libéral. L'ex-présidente, Françoise Bertrand, forcée de démissionner en janvier dernier, avait également été nommée par les libéraux.

MBA

La dernière étape

SUITE DE LA PAGE 1

ses trésors et l'établissement a suivi avec deux autres évaluations qui ont finalement abouti à une proposition d'achat, acceptée par la fille du peintre, à l'automne 1989. «Je devais les vendre, explique-t-elle. Je n'avais pas les moyens de les entretenir et certaines toiles commençaient à se détériorer.» Une bonne partie des autres toiles déjà présentes dans la collection du MBA provient également de la famille du peintre. Elles ont été cédées dans les années soixante et soixante-dix, soit par la veuve, soit par le fils du peintre (Paul).

Renée Borduas, elle, avait donc conservé son héritage pendant près de trente ans. Elle a été payée par le MBA en plusieurs versements, échelonnés jusqu'à tout récemment. Mais le MBA espère encore se faire rembourser en tout ou en partie cette acquisition, par Québec, comme l'a laissé comprendre M. Parizeau dans son intervention. Le récent achat de la collection Lavalin par le Musée d'art contemporain de Montréal, financé par l'ancien ministre des Affaires culturelles, offre d'ailleurs un précédent plus ou moins semblable.

Le ministre de la Culture a d'ailleurs fait d'autres révélations à ce sujet: «Ils voudraient financer cela avec une grande exposition, mais ça implique que le gouvernement allonge pas mal d'argent sur la table. (...) Je sais qu'on aurait voulu que je règle ça rapidement, mais ce n'est pas possible.»

«Nous en sommes à la dernière étape et j'espère qu'on va trouver un terrain d'entente», se contente de dire Pierre Thibault, directeur du MBA.

Les toiles du Fonds Renée Borduas n'ont pas été exposées depuis 1988. Mais une des conditions de la vente au MBA spécifie que le musée devra consacrer une de ses salles à une exposition permanente des œuvres. «Je n'ai pas encore signé la quittance, dit l'héritière. Il y a encore quelques détails à régler.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559